



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Évaluer dans le cadre du contrôle continu

Baccalauréat 2021, terminales générales
et technologiques

Évaluer dans le cadre du contrôle continu Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques

Le contexte sanitaire exceptionnel auquel nous sommes confrontés a amené le ministre à définir, dans sa lettre aux enseignants du 21 janvier, les adaptations de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Ces adaptations rendent nécessaire de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.

Ce guide, élaboré par le collège d'expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGESR, fixe, pour chaque enseignement évalué au baccalauréat lors de l'année de terminale, qu'il s'agisse d'une spécialité ou d'un enseignement commun, la manière dont se déclinent les principes suivants :

- Prise en compte pour le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles¹ des deux modalités d'évaluations :
 - Évaluation formative, qui accompagne les apprentissages et permet de signaler et de valoriser les progrès des élèves.
 - Évaluation sommative, qui doit représenter au moins 60 % de la moyenne, qui permet de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.
- Diversité des types d'exercices composant l'évaluation :
 - Exercices courts de vérification des connaissances.
 - Travaux effectués en présentiel ou à distance. Il convient à ce propos d'équilibrer les deux modalités afin que les évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel lorsque la continuité pédagogique ne permet pas d'accueillir à temps complet les élèves en établissement, pour lequel les apprentissages restent la priorité.
 - Travaux plus longs et dont l'énoncé s'inspire des sujets de baccalauréat (évaluations communes ou épreuves terminales) libérés et présents dans la BNS, ainsi que des sujets 0 présents sur Eduscol.
- Robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles, garanties par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. **Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu.**

Ces principes et les conseils qui suivent seront mis en œuvre par les équipes avec l'aide des corps d'inspection, dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant et dès la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Ils sont évidemment pensés dans une situation sanitaire et de continuité pédagogique qui peut évoluer, et auront vocation à être adaptés si cette situation évolue.

Par ailleurs, si ce guide est conçu prioritairement pour faire face aux aménagements de la session 2021, il pose des principes qui pourront être repris et précisés pour la part d'évaluation au contrôle continu des sessions suivantes.

¹ selon le choix de l'établissement validé en conseil d'administration

Sommaire

Enseignements communs	3
Langues vivantes	3
Histoire-géographie	4
Enseignement moral et civique	6
Éducation physique et sportive	7
Philosophie	8
Enseignement scientifique (voie générale)	10
Mathématiques (voie technologique)	11
Spécialités baccalauréat technologique	12
Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	12
Série sciences et technologies de laboratoire (STL)	15
Physique-Chimie et Mathématiques	15
Enseignement de spécialité Biochimie, Biologie et Biotechnologies	16
Enseignement de spécialité STL-SPCL	17
Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)	20
Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	22
Physique-Chimie et Mathématiques	23
Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	25
Droit et économie	25
Management, sciences de gestion et numérique	26
Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	27
Économie - Gestion hôtelière	27
Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement	28
Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)	30
Spécialités baccalauréat général	33
Arts	33
Arts/arts plastiques	34
Arts/arts du cirque	37
Arts/danse	37
Arts/cinéma-audiovisuel	38
Arts/histoire des arts	39
Arts/théâtre	41
Arts/musique	41
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	45
Humanités, littérature et philosophie	47
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	48
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)	50
Mathématiques	51
Numérique et sciences informatiques	53
Physique-Chimie	55
Sciences de la vie et de la Terre	57
Sciences de l'ingénieur	59
Partie sciences physiques	60
Sciences économiques et sociales	62

Enseignements communs

Langues vivantes

L'évaluation en langues : rappel des principes généraux

Depuis une quinzaine d'années et conformément au Code de l'éducation, les élèves sont évalués en LV par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE).

L'évaluation est positive, en ce sens qu'elle valorise les acquis, et « critériée » : adossée aux niveaux de compétences du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL), elle s'appuie sur des critères explicites et des degrés de réussite permettant de donner des indications aux élèves sur leur niveau de compétence.

Les programmes de langues précisent les niveaux visés du CECRL selon les cycles et les classes, du niveau A (de découverte et de survie), au niveau B (avancé), puis au niveau C (de maîtrise) ; ils orientent les connaissances culturelles à acquérir et soulignent le lien indissociable entre langue et culture et entre connaissances et compétences. Ils ont valeur de référence pour toutes les évaluations.

Recommandations pour le baccalauréat 2021

Les modifications apportées à la session 2021 du baccalauréat ne remettent pas en question la logique de travail par compétence dans l'ensemble des activités langagières ni l'ancrage culturel des supports d'entraînement et d'évaluation.

De nombreuses prestations peuvent être évaluées dans cet esprit : projets divers (individuels ou collaboratifs, réalisés en classe ou à la maison), exposés, travaux de recherche, « devoirs sur table », etc.

Sur l'ensemble de l'année, les différentes activités langagières, écrites comme orales, sont évaluées de manière équilibrée. Pour l'expression orale, si l'on peut s'appuyer sur tous les outils numériques accessibles à ce jour, un entretien individuel réalisé dans chacune des langues étudiées reste indispensable pour évaluer la capacité des élèves à réagir et interagir dans les langues qu'ils apprennent.

L'ensemble de ces prestations ainsi que les indices recueillis lors du travail en classe fourniront aux professeurs les informations nécessaires à l'établissement d'un niveau de compétence par activité langagière, tel qu'attendu dans le livret scolaire, indiquant ainsi à chaque candidat s'il a atteint les niveaux visés définis dans les programmes selon le rang de la langue.

Histoire-géographie

Les recommandations qui suivent sont destinées à donner à ce contrôle continu, en tronc commun d'histoire-géographie, une assise suffisante pour que le baccalauréat 2021 remplisse son objectif, dans l'optique de la réforme du lycée général et technologique : ne pas être simplement un passeport pour l'enseignement supérieur, mais également le garant d'une formation qui permette à l'élève, devenu étudiant, d'y connaître un parcours de réussite.

Propositions pour l'évaluation en tronc commun histoire-géographie.

Outre les évaluations habituelles, écrites et orales, il importe d'utiliser les sujets des évaluations communes disponibles sur la Banque Nationale de Sujets, afin d'extraire un sujet pour la classe terminale. La correction de ces sujets pourra s'appuyer sur le document fourni en ANNEXE, qui met en rapport les attendus de traitement et les capacités des programmes.

ANNEXE :

Attendus des épreuves d'évaluation commune

I. Voie générale

1. Question problématisée

Principales capacités mobilisées	Attendus principaux
Construire une argumentation historique ou géographique et la justifier	Une organisation qui apparaît clairement, à partir des indications proposées dans la consigne Cohérence et articulation du propos Synthèse du propos pour répondre à la question. En terminale, construction d'un plan pertinent
Connaître et se repérer	Mobilisation de connaissances et d'exemples précis et pertinents
Maîtrise de la langue et utilisation des notions et du lexique acquis en histoire-géographie	Développement clairement et correctement rédigé, maîtrise des notions et du vocabulaire spécifique

2. Analyse du document

Principales capacités mobilisées	Attendus principaux
Connaître et se repérer	L'élève mobilise à bon escient des repères historiques et géographiques essentiels pour l'analyse
Contextualiser	L'élève utilise des informations contenues dans le document et les met en rapport avec ses connaissances.
Critiquer un document selon une approche historique ou géographique	L'élève prend en compte la nature et le contexte de production d'un document L'élève est capable de mettre en doute ou de nuancer les informations contenues dans le document
Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation	L'élève comprend le sens du document. Il suit la consigne et sélectionne des informations pertinentes dans le document et dans ses connaissances. Il les restitue de manière structurée.

3. Croquis

Principales capacités mobilisées	Attendus principaux
Réaliser des productions graphiques et cartographiques	Lisibilité et clarté du croquis
Utiliser des informations du texte	Extraction pertinente des principales informations du texte d'accompagnement pour rendre compte d'une organisation spatiale
Organiser la légende	Légende organisée et parties clairement identifiées Formulation claire des entrées
Connaître et se repérer : Localisation et nomenclature	Informations bien localisées et nomenclature maîtrisée
Choisir des figurés	Des figurés ponctuels, linéaires et de surface pertinents, mettant en évidence une hiérarchisation des éléments.

II. Voie technologique

1. Premier exercice

Chacune des questions évalue l'une des capacités suivantes :

- caractériser un espace, une période, un évènement, une situation ou un personnage ;
- citer des acteurs ;
- justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments ;
- localiser et identifier des lieux et/ou des phénomènes sur une carte jointe au sujet ;
- proposer ou choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ;
- proposer ou choisir une définition pour une notion.

2. Second exercice, selon les questions posées

Capacités	Attendus principaux
Connaître et se repérer	L'élève identifie les dates et/ou les lieux présents dans le(s) document(s).
Contextualiser	L'élève utilise des informations contenues dans le document et les met en rapport avec ses connaissances.
Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines	L'élève emploie les notions et le vocabulaire de l'histoire et de la géographie.
Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier	L'élève comprend le sens général du document. L'élève parvient à sélectionner une bonne partie des informations attendues en réponse aux questions posées.
Construire une argumentation historique ou géographique	L'élève appuie son propos sur un vocabulaire historique ou géographique dont l'usage témoigne de sa maîtrise. Il sait insérer quelques repères ou notions lorsque cela est demandé.

Enseignement moral et civique

Le contrôle continu porte sur l'ensemble des enseignements dispensés au lycée général et technologique, il inclut donc l'enseignement moral et civique. Les recommandations qui suivent sont destinées :

- à ce que cet enseignement contribue de manière particulièrement rigoureuse à un contrôle continu classique qui prend une place importante, du fait des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, dans le baccalauréat 2021 ;
- à prendre en compte les particularités pédagogiques de l'EMC, enseignement qui donne une large place au débat et au travail collectif, sans oublier le sens critique et la réflexion individuelle.

Au vu du temps horaire consacré à l'enseignement moral et civique en classe de terminale, on peut légitimement attendre que chaque élève se voie attribuer un minimum de trois notes pour l'ensemble de l'année.

- Une note liée à la participation à un débat, évaluant la qualité de l'expression orale et de l'argumentation (correspondant aux capacités « s'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue »).
- Une note liée à une activité collective, un travail de recherche ou production, que ce travail soit préparatoire à un débat ou qu'il approfondisse une thématique. Ce travail peut être réalisé sous différentes formes, sur différents supports (texte, affiche, vidéo, diaporama...), et être produit dans le cadre du « projet de l'année » (correspondant à la capacité « être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information » et à l'objectif « développer des capacités à contribuer à un travail coopératif »).
- Une note liée à un écrit réflexif individuel à la suite d'un débat ou de toute autre activité collective (correspondant à la capacité « savoir exercer son jugement »).

Éducation physique et sportive

L'EPS est normalement évaluée dans le cadre du CCF, sauf lorsque seule au plus une situation d'évaluation a pu être mise en œuvre dans l'année. Dans ce cas, le contrôle continu est également pris en compte. Cependant les notes de bulletins scolaires d'EPS contribuent aux 10% de contrôle continu en classe de première comme de terminale. Pour les notes des bulletins scolaires du contrôle continu, les orientations sont les suivantes :

- Les notes du bulletin doivent prendre en considération les apprentissages des élèves. Dans les activités physiques sportives artistiques (APSA) programmées en première ou terminale, elles doivent témoigner du degré d'acquisition des différents attendus de fin de lycée (AFL) des programmes. Ce n'est pas une note de « participation-progrès ».
- L'évaluation de ces AFL peut s'organiser, si les équipes le jugent pertinent, à partir du protocole commun prévu dans le cadre du CCF : situation d'évaluation, éléments évalués, critères et indicateurs du référentiel, etc. ; la co-évaluation n'est pas obligatoire ;
- La période où l'EPS n'a pu se dérouler qu'en extérieur ne donne lieu à notation que dans les conditions suivantes :
 - l'activité extérieure était prévue dans le parcours de formation de l'élève (exemples : demi-fond, course en durée, course d'orientation) ;
 - l'activité peut se dérouler dans des conditions qui permettent une évaluation : conditions d'enseignement respectées, durée d'apprentissage suffisante pour les élèves, conditions sanitaires respectées ...
- Sur l'ensemble de l'année, le passage par trois champs d'apprentissage est encouragé ; une évaluation dans deux APSA représentatives de deux champs d'apprentissage distincts constitue un minimum ;
- Une réunion d'harmonisation avant la transmission des notes définitives du bac doit être effectuée au sein des équipes EPS de l'établissement (chaque professeur n'attribue pas ses notes de manière isolée et indépendante).

Philosophie

S'agissant des évaluations et de la notation des productions des élèves en classe de philosophie, on se reporte aux [pages Eduscol dédiées](#) : “ L'évaluation des travaux en classe de philosophie” - en particulier à la typologie des notes ainsi qu'aux principes généraux qui s'y trouvent exposés.

Les notes et les moyennes portées sur les bulletins (trimestriels ou semestriels) reflètent le travail effectif des élèves, en tenant compte :

- des conditions particulières dans lesquelles les apprentissages s'effectuent dans ce moment de crise sanitaire, de réorganisation des emplois du temps comme des dispositifs d'apprentissage ;
- des spécificités de la discipline : à mi-parcours d'une année scolaire, les « grands débutants » en philosophie que sont les élèves des classes terminales ne maîtrisent pas encore pleinement les opérations qu'ils mettent en œuvre en vue des épreuves finales du mois de juin.

Les différents types d'exercice proposés aux élèves peuvent être pris en compte dans les appréciations et dans les évaluations chiffrées, à condition qu'ils contribuent, d'une manière ou d'une autre, à la préparation des exercices majeurs que sont, pour la philosophie en classe terminale, l'explication de texte et la dissertation. Par exemple : l'étude suivie d'une œuvre peut donner lieu à des exercices d'explication et d'analyse de textes ; des travaux correspondant à la reprise d'exercices une première fois effectués et corrigés par le professeur peuvent eux aussi être pris en compte. Il s'agit d'apprécier le niveau atteint, mais aussi au travers de l'appréciation les progrès, ainsi que l'engagement des élèves.

Si tous les exercices comptent pour l'acquisition des savoirs et savoir-faire philosophiques, tous ne doivent pas nécessairement être intégrés à une moyenne trimestrielle ou semestrielle. Les professeurs veillent en effet à ce que la pression exercée sur les élèves reste raisonnable – et particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire – et à ce que les exigences de la formation, avec ce que celle-ci comporte d'essais et parfois d'erreurs, puissent prévaloir.

Une seule note correspondant à un exercice « type bac » ne saurait suffire à l'établissement d'un bilan trimestriel ou semestriel – on ne tiendrait pas suffisamment compte alors de la variété des exercices et travaux effectués. Il n'y a pas lieu, à l'inverse, de multiplier les exercices, en particulier des « contrôles de connaissance » à simple effet de restitution mécanique, pour obtenir, très artificiellement, des notes dont le sens resterait incertain eu égard aux exigences pédagogiques de la discipline.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il est souhaitable qu'au moins deux exercices « majeurs » aient été réalisés au deuxième trimestre et évalués comme tels, dans la perspective du baccalauréat : une dissertation et une explication de texte pour l'enseignement commun de philosophie.

Pour l'ensemble des notes de chacun de trois trimestres et pour l'établissement des moyennes correspondantes, les professeurs veillent à l'égalité comme à l'équité de traitement des élèves : les notes portées et retenues pour l'établissement des moyennes correspondent à des travaux donnés à *tous les élèves de la classe* (ou aux demi-groupes qui ont été constitués, dans le cadre d'une alternance ou d'un dispositif de travail hybride) ; si tel ou tel élève a été (ou est placé) dans des conditions particulièrement difficiles, il en est tenu compte.

La notation et l'établissement des moyennes font toujours l'objet d'une procédure suffisamment simple, explicitée aux élèves et facilement compréhensible par les familles. [« L'évaluation des travaux en classe de philosophie »](#) (site Eduscol) sert à ce niveau aussi de référence.

Comme à l'habitude, mais avec l'attention et le soin particuliers requis par les conditions de travail propres à l'actuelle crise sanitaire, la notation est justifiée par une appréciation permettant de prendre en compte et de valoriser l'acquisition des savoirs et des savoir-faire, l'engagement dans le travail ainsi que les progrès réalisés. Cette appréciation peut, le cas échéant, faire mention de circonstances particulièrement difficiles et qui ont pu gêner le travail de tel ou tel élève.

On veille à ce qu'à situations et conditions de travail comparables, les niveaux de notes (moyennes, écarts-types, etc.) soient à peu près égaux d'une classe à l'autre au sein du même établissement.

Enseignement scientifique (voie générale)

En enseignement scientifique, l'évaluation des élèves est fondée sur la mesure de l'acquisition des connaissances et des compétences liées aux objectifs de formation du programme. L'absence d'évaluation commune (EC) pour l'année 2020-2021 renforce la nécessité de porter une attention particulière sur les évaluations : leur organisation, leur nature, leur fréquence et leur notation.

Le contrôle continu doit refléter de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe pluridisciplinaire est indispensable. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine. Les critères d'évaluation et de notation adoptés doivent par ailleurs être clairement explicités aux élèves.

En cas d'enseignement alternant des périodes de formation en présentiel et à distance, les moments en présentiel doivent en priorité être consacrés à l'accompagnement des apprentissages, incluant des évaluations diagnostiques et formatives, et aux activités pratiques. Les professeurs peuvent cependant mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives. Il convient néanmoins de veiller à ce que le temps en présentiel ne devienne pas un temps majeur d'évaluation sommative, ce qui conduit à préférer des évaluations en présentiel courtes et progressives à des devoirs plus longs. Ceux-ci sont toutefois possibles en nombre limité (1 ou 2 par trimestre) ; on privilégiera pour ces devoirs longs des sujets pluridisciplinaires conformes aux objectifs de l'enseignement scientifique. Ces évaluations peuvent être construites avec tout ou partie des sujets d'évaluation commune issus de la Banque Nationale de Sujets (BNS). La mise en place de devoirs communs à l'échelle de l'établissement est possible ; ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, de définir des objectifs partagés et des exigences harmonisées. Ils peuvent conduire à des corrections communes entre les professeurs. Il est important de s'assurer qu'un nombre suffisant d'activités auront été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Les différentes évaluations réalisées en classe compteront pour plus de 60 % de la moyenne.

Des évaluations (de différentes natures) peuvent aussi être menées à distance. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des évaluations écrites (QCM, « questions ouvertes », etc.), des évaluations orales, des recherches et/ou analyses documentaires, des travaux de groupes. Les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle, l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ces évaluations menées à distance ne dépasseront pas 40 % de la moyenne. L'important, dans ce cas, est de ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

La moyenne doit, pour être représentative, prendre en compte plusieurs situations d'évaluation et ne doit être posée qu'à partir d'au moins trois notes. Elle doit également porter sur des situations qui évaluent des compétences différentes, en lien avec les objectifs généraux du programme :

- comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration ;
- identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques, notamment à travers l'utilisation de savoirs et des savoir-faire mathématiques ;
- identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement.

Mathématiques (voie technologique)

Évaluation en mathématiques

Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu sur le positionnement dans les six grandes compétences mathématiques.

De façon générale, les élèves sont évalués en fonction des capacités attendues et selon des modes variés, selon les objectifs poursuivis : devoirs surveillés avec ou sans calculatrice, devoirs en temps libre, rédaction de travaux de recherche individuels ou collectifs, travaux pratiques pouvant s'appuyer sur des logiciels, exposé oral d'une solution. La forme des exercices écrits en classe est variée : questions flash, questions intermédiaires, exercices à prise d'initiative.

Dans le contexte de la crise sanitaire, des évaluations en présence ou à distance peuvent être menées.

Il convient de distinguer *évaluation formative* et *évaluation sommative*.

Évaluation formative

L'évaluation formative prend place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se positionner dans l'acquisition des capacités attendues, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser. Elle permet aussi au professeur d'adapter ses stratégies d'enseignement aux acquis des élèves.

Cependant, du fait qu'elles se situent en cours d'apprentissage, les notes attribuées aux évaluations formatives n'ont pas à être prises systématiquement en compte : un résultat insuffisant à un instant donné peut être effacé par une réussite ultérieure. Ainsi, les évaluations formatives peuvent être prises en compte quand elles sont favorables à l'élève, c'est-à-dire portées à un moment où l'élève était prêt à être évalué et où il a montré sa réussite : lorsqu'elles sont notées, elles interviennent dans la moyenne ; lorsqu'elles ne sont pas notées, les appréciations donnent des indications sur l'acquisition des six compétences mathématiques et sur l'engagement de l'élève.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative atteste d'un niveau de maîtrise des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage. Pour les évaluations comptant au baccalauréat, il importe de mesurer les niveaux de maîtrise uniquement sur les notions travaillées lors du cycle terminal et de rester dans le cadre strict des attendus du programme. Ces évaluations portent sur la partie du programme étudiée depuis le début de l'année scolaire. Elles prennent la forme de devoirs sur table, parfois dans le cadre d'un baccalauréat blanc. Le barème et la notation doivent prendre en compte le temps d'appropriation et le contexte de la crise sanitaire.

Moyenne

La moyenne trimestrielle (respectivement semestrielle de l'élève doit, sauf impossibilité, reposer sur au moins trois (respectivement quatre) notes issues d'évaluations sommatives, et, le cas échéant, d'évaluations formatives.

Dans chaque établissement, il est souhaitable d'harmoniser les pratiques d'évaluation en précisant les objets évalués, la nature et le nombre des évaluations, les différentes situations d'évaluation et les modalités de calcul. Tous ces éléments doivent être explicités aux élèves.

Spécialités baccalauréat technologique

Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Sciences et techniques sanitaires et sociales

En **sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS)**, l'évaluation des élèves est fondée sur la mesure du niveau de maîtrise des compétences spécifiques du champ santé-social. Le développement de ces compétences s'appuie sur l'acquisition des capacités du programme de STSS.

Par son approche technologique, la formation développe, outre ses compétences disciplinaires, des compétences transversales. Cet enseignement contribue également au développement des compétences orales notamment à travers la pratique de l'explicitation et de l'argumentation. Celle-ci conduit l'élève à préciser sa pensée et à développer son raisonnement afin de convaincre.

La note posée dans la discipline porte sur l'ensemble de l'enseignement de STSS, intégrant les deux pôles du programme. Elle prendra appui sur les compétences du livret scolaire, qui précisent les attendus de fin de cycle pour l'enseignement de STSS.

Il faut distinguer les évaluations qui accompagnent les apprentissages de celles qui mesurent ce que les élèves ont appris à la fin d'un cycle d'apprentissage.

En cours d'apprentissage, les évaluations ont vocation à permettre à l'élève de se situer dans l'acquisition des compétences et au professeur de mettre en place des stratégies d'accompagnement adaptées. Les notes éventuellement attribuées à ces évaluations formatives n'ont donc pas le même statut que celles posées lors d'évaluations sommatives.

En fin d'apprentissage, des évaluations sommatives, chiffrées, traduisent le niveau de compétences atteint. Ces dernières doivent par conséquent représenter un poids plus important dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

Ces évaluations se fondent sur des productions variées des élèves à partir d'études de questions d'actualité contextualisées, de travaux individuels ou de groupe, de mises en commun et confrontations des démarches, de résultats de synthèses ou reformulations écrites ou orales, de sujets comme ceux des épreuves écrites du baccalauréat.

Ainsi, il est possible de s'inspirer, pour construire des situations d'évaluation, des différents sujets initialement prévus pour les épreuves d'enseignement de spécialité de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants.

La mise en place de devoirs communs est recommandée : ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, de définir des objectifs communs et des exigences harmonisées. Ils amènent les élèves à gérer leur travail sur une plage horaire longue, les aident à réviser un ensemble plus large de notions et méthodes étudiées.

Les travaux conduits hors la classe et en particulier les apprentissages qui y sont associés pourront être évalués si l'on s'est assuré de l'apprentissage par tous les élèves des capacités et notions associées.

Ces deux ensembles d'évaluations, formatives et sommatives, fournissent des indicateurs exploitables pour appréhender le niveau atteint en fin de période d'évaluation par un élève.

La moyenne, pour être représentative, doit :

- porter sur des situations variées qui évaluent des compétences et des capacités différentes du programme ;
- prendre en compte dans la mesure du possible au minimum trois situations d'évaluations sommatives.

Chimie-Biologie et physiopathologie humaines (C-BPH)

L'évaluation de cet enseignement de spécialité, où chaque discipline évalue indépendamment les acquis des élèves, invite les professeurs à se concerter pour poser la moyenne à chacune des périodes d'évaluation. La note portée pour l'enseignement de C-BPH doit prendre en compte les coefficients respectifs de chacune des deux disciplines conformément à la pondération suivante : Chimie, coefficient 3 et Biologie et physiopathologie humaines, coefficient 13.

La formation en biologie et physiopathologie humaines repose sur une approche technologique alliant une démarche expérimentale et une analyse du fonctionnement physiologique et pathologique de l'individu. La formation en chimie repose aussi sur une approche technologique où le volet expérimental joue un rôle essentiel.

L'évaluation est conduite sans induire une pression excessive. Il faut donc distinguer les évaluations qui accompagnent les apprentissages de celles qui mesurent ce que les élèves ont acquis à la fin d'un cycle d'apprentissage.

En cours d'apprentissage, les évaluations formatives ont vocation à permettre à l'élève d'identifier à tout moment son propre niveau de maîtrise dans l'acquisition des compétences et capacités définies dans le programme et au professeur de mettre en place des stratégies d'accompagnement adaptées. Ces évaluations témoignent de la qualité, de l'investissement et de la régularité du travail des élèves. Les activités technologiques, qui sont des temps forts de la formation, permettent d'acquérir des savoirs et de développer des compétences disciplinaires et transversales. Elles peuvent également permettre de vérifier l'acquisition de compétences : mobilisation de connaissances, analyse et interprétation d'expériences, argumentation, réalisation de synthèses, maîtrise de la langue... De même, dans le champ particulier de la chimie, le professeur peut accorder une attention particulière à l'évaluation des activités expérimentales support de la formation (l'approche par compétences est un élément facilitateur de cette évaluation).

En fin d'apprentissage, des évaluations sommatives, chiffrées, traduisent le niveau de compétences atteint.

Les évaluations se fondent sur des productions variées des élèves : productions orales ou écrites, productions individuelles ou collectives. Cet ensemble d'évaluations constitue des indicateurs exploitables pour définir le niveau atteint en fin de période d'évaluation par un élève, dès lors qu'il peut être associé à des appréciations explicites.

Une complexification progressive des devoirs écrits est attendue pour tendre vers une valeur certificative. Il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, du sujet « 0 » et du sujet initialement prévu pour l'épreuve de la session 2021 du baccalauréat, mis à la disposition des enseignants, afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre d'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

La partie « Système immunitaire et défense de l'organisme » devra également faire l'objet d'évaluations sommatives.

La mise en place de devoirs communs (chimie et BPH, classe de terminale ST2S) est recommandée : ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, de définir des objectifs communs et des exigences harmonisées. Ils amènent les élèves à gérer leur travail sur une plage horaire longue, les aident à réviser un ensemble plus large de notions et méthodes étudiées.

Les notes éventuellement attribuées aux évaluations formatives n'ont pas le même statut que celles posées lors d'évaluations sommatives. Ces dernières doivent par conséquent représenter un poids plus important dans le calcul de la moyenne trimestrielle ou semestrielle.

Cette moyenne doit pour être représentative :

- prendre en compte plusieurs situations d'évaluation et ne peut donc pas être posée à partir d'au moins trois notes ;
- porter sur des situations qui évaluent des compétences différentes du programme.

La stratégie d'attribution des notes finales doit faire consensus au sein de l'équipe pédagogique en charge de l'enseignement de spécialité C-BPH.

Série sciences et technologies de laboratoire (STL)

Physique-Chimie et Mathématiques

Partie physique-chimie

Une évaluation équitable, diversifiée et juste

L'objectif premier est de continuer sereinement la préparation à l'enseignement supérieur. L'évaluation conduite s'intègre donc dans cet objectif, sans induire une pression évaluative excessive.

Le contrôle continu reflète de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe disciplinaire et plus généralement au sein du conseil pédagogique de l'établissement est indispensable en particulier pour les enseignements faisant intervenir plusieurs disciplines. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine.

Le contexte sanitaire actuel impose dans bon nombre d'établissements des organisations différentes qui alternent des périodes de formation en présentiel et à distance. Pendant les moments où les élèves sont en présentiel, il est souhaitable de privilégier les activités expérimentales, la consolidation des apprentissages en termes de connaissances et de compétences et le développement des pratiques orales. Le professeur peut également mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives qui lui permettront de mesurer les acquis des élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. Il convient cependant de veiller à ce que ces évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

Pour cette raison, il est conseillé que ces évaluations sommatives soient courtes (entre 1h et 1h30 ; 2 à 3 évaluations par trimestre), progressives, et conduites en présentiel à l'issue de l'étude de chaque thématique, en s'assurant qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement ont été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent aussi être menées à distance ou en présentiel. Si un devoir sur table, du type d'une épreuve longue de spécialité, peut être organisé (un par trimestre), celui-ci doit garder un poids raisonnable par rapport aux autres évaluations prises en compte dans la moyenne du trimestre. Si tous les élèves ne sont pas tous évalués en même temps, il convient naturellement de leur proposer des situations d'évaluation différentes, mais de même typologie en s'attachant à leur assurer un égal traitement ; une évaluation par compétences est alors très pertinente. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des QCM, des « questions ouvertes » ou toute autre forme de questionnement.

Parallèlement, les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle (au plus 30 % hors composante expérimentale), l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ce peut être l'occasion de valoriser des productions orales – lors de séances à distance ou en présentiel – concernant, par exemple, des éléments introductifs ou conclusifs d'une séance, un exercice, un exposé, la synthèse de documents écrits ou vidéo, un compte-rendu d'activité expérimentale. L'important, dans ce cas, est de ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

De manière générale, il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, du sujet initialement prévu pour l'épreuve de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre d'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

L'enseignement de spécialité physique-chimie et mathématiques (PCM) de la série STL fait intervenir deux disciplines : aussi est-il recommandé de pondérer dans l'évaluation finale les différentes disciplines par les poids initialement prévus dans la définition de l'épreuve écrite.

Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation

La prise en compte, dans l'évaluation, de la composante expérimentale de la formation est importante. Pour cela, l'approche par compétences préconisée par les programmes est un élément facilitateur qui permet d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves dans des contextes variés et pas nécessairement identiques. Le volet expérimental de la formation peut intervenir à hauteur de 10 à 20 % dans l'évaluation finale, cette valeur est indicative et dépend de la réalité de la pratique expérimentale des élèves compte-tenu du contexte.

Enseignement de spécialité Biochimie, Biologie et Biotechnologies

Dans cet enseignement de spécialité de terminale STL biotechnologies, l'évaluation de la progression et des acquis des élèves est fondée sur le niveau de maîtrise des compétences énoncées dans les programmes du cycle terminal et évaluées lors de l'épreuve terminale certificative. Concernant l'épreuve de cet enseignement de spécialité, les compétences sont définies pour la partie écrite d'une part, et pour l'évaluation des compétences expérimentales d'autre part.

La formation à la question de synthèse de la partie écrite de l'épreuve de spécialité contribue à la préparation de l'élève au grand oral. Elle lui permet de développer ses capacités de formulation, indispensables à la communication orale. De plus, la démarche de l'élève nécessite une prise de hauteur pour qu'il puisse discerner et organiser les arguments pertinents et utiles dans la construction d'un raisonnement visant à défendre une idée. Cet exercice de synthèse engage l'élève dans une ouverture sur un des nombreux enjeux sociétaux des biotechnologies, stimulant sa réflexion personnelle et la prise de recul sur sa place dans la société.

En contrôle continu, il convient de distinguer les évaluations formatives, qui accompagnent la construction des apprentissages (autoévaluation ou évaluation par l'enseignant), des évaluations sommatives, qui vérifient le niveau de maîtrise des compétences construites en fin de séquence ou en fin de période, y compris les connaissances.

Les évaluations formatives, écrites et expérimentales, ont vocation à permettre à l'élève d'identifier son propre niveau de maîtrise dans l'acquisition des compétences et au professeur de poser un diagnostic pour mettre en place ou ajuster des stratégies de formation. La note d'une évaluation formative peut intégrer le fait que l'élève ait bénéficié d'une aide pour réaliser l'activité support de l'évaluation, le processus de formation se poursuivant alors pendant l'évaluation. Les activités technologiques expérimentales, qui sont des temps forts de l'apprentissage, permettent d'acquérir des savoirs et de développer des compétences disciplinaires et transversales : analyser et interpréter des expériences en mobilisant des connaissances, argumenter, réaliser des synthèses écrites et orales. Toute évaluation formative doit détailler les compétences évaluées et les rendre explicites pour les élèves, de manière à rendre possibles leurs progrès dans chacune de ces compétences. Une évaluation formative peut être intégrée dans l'évaluation sommative, à condition que la note soit portée à un moment où l'élève est prêt à être évalué, et non lors d'une phase diagnostique de l'évaluation.

Les évaluations sommatives réalisées au lycée sont de natures variées : orales, écrites ou expérimentales, individuelles ou collectives, réalisées au laboratoire, ou non, parfois dans le cadre de la mise en œuvre du projet technologique. Les notes reflètent le niveau de maîtrise des compétences. L'évaluation sommative peut faire appel aux sujets initialement prévus pour l'épreuve certificative terminale d'enseignement de spécialité de la session 2021 du baccalauréat, pour la partie écrite ou pour les compétences expérimentales, et mis à disposition des enseignants, à condition que les exigences de ces sujets soient en cohérence avec le niveau de maîtrise des élèves à cette période de la formation. L'ensemble de ces évaluations qui reflètent les progrès de l'élève au cours de la formation et le niveau atteint par celui-ci en fin de période, le deuxième ou le troisième trimestre, permettent de déterminer la moyenne pour chacun des trimestres.

De plus, comme pour l'épreuve certificative à laquelle elle se substitue, cette moyenne trimestrielle doit prendre en compte les évaluations écrites à raison de 7/16, et les évaluations des compétences expérimentales, qui peuvent intégrer des phases de réalisation du projet technologique, à raison de 9/16. Pour être représentative, chacune de ces deux moyennes nécessite plusieurs situations d'évaluation et doit être posée à partir d'un minimum de trois notes.

La moyenne trimestrielle ou semestrielle telle qu'elle est indiquée dans le LSL est une note moyenne unique : il est alors indispensable de préciser dans les commentaires la part due à l'évaluation des compétences expérimentales. La note moyenne indiquée doit également être impérativement associée à des commentaires explicitant la progression et le niveau atteint pour les compétences du livret scolaire, qui reflètent les compétences de l'épreuve certificative.

Au troisième trimestre ou au deuxième semestre, les évaluations devront porter sur l'ensemble du programme de terminale, y compris les parties exclues de la définition de l'épreuve certificative, parties prévues pour être enseignées après le mois de mars, et qui préparent à la poursuite d'études.

Il est indispensable de mener un travail à l'échelle de l'équipe disciplinaire de l'établissement afin de définir de manière consensuelle une modalité de détermination des notes. Les échanges entre enseignants faciliteront l'explicitation des stratégies de formation et d'évaluation, également accessibles aux élèves et leurs familles.

Il sera nécessaire de préciser :

- les objectifs de formation poursuivis pendant la période ;
- le type de situations d'évaluation proposées aux élèves ;
- la nature et le nombre des situations d'évaluation prises en compte y compris dans le cadre de l'enseignement à distance ;
- les critères retenus, ainsi que la manière dont les différentes notes sont prises en compte pour établir la note moyenne trimestrielle.

Enseignement de spécialité STL-SPCL

Une évaluation équitable, diversifiée et juste

L'objectif premier est de continuer sereinement la préparation à l'enseignement supérieur. L'évaluation conduite s'intègre donc dans cet objectif, sans induire une pression évaluative excessive.

Le contrôle continu reflète de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe disciplinaire et plus généralement au sein du conseil pédagogique de l'établissement est indispensable. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer

d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine.

Le contexte sanitaire actuel impose dans bon nombre d'établissements des organisations différentes qui alternent des périodes de formation en présentiel et à distance. Pendant les moments où les élèves sont en présentiel, il est souhaitable de privilégier les activités expérimentales, la consolidation des apprentissages en termes de connaissances et de compétences et le développement des pratiques orales. Le professeur peut également mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives qui lui permettront de mesurer les acquis des élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. Il convient cependant de veiller à ce que ces évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

Pour cette raison, il est conseillé que ces évaluations sommatives soient courtes (entre 1h et 1h30 ; 3 évaluations par trimestre), progressives, et conduites en présentiel à l'issue de l'étude de chaque thématique, en s'assurant qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement ont été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent aussi être menées à distance ou en présentiel. Si un devoir sur table, du type d'une épreuve longue de spécialité, peut être organisé (un par trimestre ou semestre), celui-ci doit garder un poids raisonnable par rapport aux autres évaluations prises en compte dans la moyenne du trimestre ou semestre. Si tous les élèves ne sont pas tous évalués en même temps, il convient naturellement de leur proposer des situations d'évaluation différentes, mais de même typologie en s'attachant à leur assurer un égal traitement ; une évaluation par compétences est alors très pertinente. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des QCM, des « questions ouvertes » ou toute autre forme de questionnement.

Parallèlement, les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle (au plus 30 % hors composante expérimentale), l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ce peut être l'occasion de valoriser des productions orales – lors de séances à distance ou en présentiel – concernant, par exemple, des éléments introductifs ou conclusifs d'une séance, un exercice, un exposé, la synthèse de documents écrits ou vidéo, un compte-rendu d'activité expérimentale. L'important, dans ce cas, est de ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

De manière générale, il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, du sujet initialement prévu pour l'épreuve de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre de l'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation

La prise en compte, dans l'évaluation, de la composante expérimentale de la formation en spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire de la série STL de la voie technologique où des évaluations des compétences expérimentales sont prévues, est essentielle. Pour cela, l'approche par compétences préconisée par les programmes est un élément facilitateur qui permet d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves dans des contextes variés et pas nécessairement identiques. Ceci est donc adapté à des situations hybrides et permet de privilégier au besoin les séances expérimentales en présentiel autour des compétences « Analyser/Raisonnement », « Réaliser » et « Valider », les autres compétences pouvant être travaillées en amont ou en aval. L'évaluation des compétences expérimentales peut être conduite de manière informelle, pendant les temps

d'apprentissages, par exemple lorsque le professeur constate qu'une capacité travaillée est acquise par l'élève. Il semble pertinent d'informer régulièrement et de manière bienveillante les élèves de leur niveau de maîtrise des différentes compétences en valorisant leurs progrès et en identifiant avec eux quelques axes de travail pour les séances ultérieures.

Le respect des équilibres dans l'évaluation des élèves

En physique-chimie, l'évaluation de l'élève dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat prend en compte l'ensemble des éléments identifiés ci-dessus. Le poids relatif de ceux-ci est fonction de la situation locale. En spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire de la série STL de la voie technologique, le volet expérimental de la formation peut intervenir à hauteur de 50 à 60 % : cette valeur est indicative et dépend de la réalité de la pratique expérimentale des élèves compte-tenu du contexte.

En série STL-SPCL, les trois situations d'évaluation d'ECE mises à disposition des enseignants permettront à ceux-ci d'identifier, pour leurs propres évaluations, les objectifs visés dans le cadre de l'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

La note des deux spécialités de terminale

L'évaluation est fondée sur les compétences répertoriées dans le livret du Bac STD2A relatives aux épreuves d'AMD (Analyse et méthode en design) et CCDMA (Conception et création en design).

Pour l'obtention du baccalauréat, les notes des deux spécialités seront celles obtenues dans le cadre du contrôle continu validée à l'issue des conseils de classe de l'année scolaire 2020-2021.

Chaque élève sera évalué avec au minimum quatre notes par trimestre ou six par semestre, à partir de productions d'au moins deux natures différentes telles qu'évoquées précédemment.

En classe terminale, au moins une note pour le deuxième trimestre et une note pour le troisième (ou une pour le premier semestre et deux pour le deuxième) sera attribuée à partir d'un travail écrit qui s'inspirera d'un sujet d'épreuve de spécialité de terminale publié sur la BNS ou d'un sujet 0 publié sur Eduscol.

Cette évaluation sera organisée, dans la mesure du possible, dans les conditions de l'examen des épreuves terminales de spécialité, même s'il n'est pas imposé d'adopter des modalités du type « bac blanc ». Les devoirs écrits proposés aux élèves pourront être adaptés en cas de besoin aux choix et progressions pédagogiques réalisés par les équipes. Cette adaptation concerne le choix des parties à traiter et le temps consacré à la rédaction du devoir sur table. Les devoirs seront corrigés à partir des grilles d'évaluation nationale qui seront mises à disposition des professeurs par le canal des IA IPR dans une démarche d'évaluation sommative.

Pour le calcul des moyennes des trimestres ou semestres, les notes attribuées aux devoirs sur table à partir des propositions de sujets nationaux seront coefficientées par rapport aux notes obtenues dans les autres productions des élèves au cours du trimestre ou du semestre. Dans le résultat trimestriel ou semestriel, la moyenne des notes obtenues pour les devoirs sur table aura le même poids que la moyenne des notes obtenues dans les autres productions.

Recommandations pour le baccalauréat 2021

Les différentes situations d'évaluation renvoient en tout ou partie aux cinq pôles du programme qui seront contextualisés dans les deux enseignements de spécialité. Elles caractérisent les compétences attendues dans un spectre le plus large possible et sur proposition de l'équipe pédagogique.

La progressivité est évaluée à travers le degré d'acquisition de la compétence, selon les 4 degrés indiqués :

- 1 - non maîtrisée
- 2 – insuffisamment maîtrisée
- 3 - maîtrisée
- 4 - bien maîtrisée

Les compétences visées et évaluées par niveau d'acquisition

Analyse et Méthode en design :

- rechercher, extraire et exploiter l'information utile ;
- émettre des hypothèses en vue d'une démarche créative ;

- mettre en relation des savoirs généraux, artistiques et technologiques ;
- communiquer à l'écrit en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents ;
- communiquer à l'oral en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents.

CCDMA :

- analyser et comprendre un contexte en création et conception ;
- initier des pistes de création et de conception ;
- communiquer à l'écrit en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents ;
- communiquer à l'oral en utilisant un langage rigoureux et des outils pertinents.

Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Principes généraux de l'évaluation pour les enseignements de spécialité en STI2D

Le programme du cycle terminal est écrit en compétences et connaissances associées. En se référant aux niveaux taxonomiques définis dans le programme, chaque séquence, à travers les activités proposées, mobilise des compétences et connaissances soit nouvelles soit déjà abordées. En cours de formation, il convient d'adapter le niveau d'exigence relatif à la maîtrise des compétences travaillées pendant une séquence pédagogique. Caractéristique de la série STI2D, la démarche de projet permet aux élèves de développer le travail collaboratif et coopératif. Il appartient au(x) professeur(s) d'apprécier la contribution de chacun à la réussite de l'entreprise commune.

Recommandations pour le baccalauréat 2021

Compte tenu du contexte particulier des deux années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, les évaluations peuvent s'adosser à des productions individuelles ou collectives réalisées en classe ou lors d'activités qui se seraient déroulées à distance.

On entend par production individuelle ou collective des travaux écrits au format papier ou numérique, des exposés oraux réalisés à l'occasion de revue(s) de projet, des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toutes natures ou encore des réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s).

Chaque élève sera évalué avec au minimum quatre notes par trimestre ou six par semestre, à partir de productions d'au moins deux natures différentes telles qu'évoquées précédemment.

En classe terminale, au moins une note pour le deuxième trimestre et une note pour le troisième (ou une note pour le premier semestre et deux pour le deuxième semestre) sera attribuée à partir d'un travail écrit inspiré d'un sujet d'épreuve de spécialité de terminale publié sur la BNS ou d'un sujet 0 publié sur Eduscol.

Cette évaluation sera organisée, dans la mesure du possible, dans les conditions de l'examen des épreuves terminales de spécialité, même s'il n'est pas imposé d'adopter des modalités du type « bac blanc ». Les devoirs écrits proposés aux élèves pourront reprendre tout ou partie des sujets proposés sur la BNS pour être adaptés en cas de besoin aux choix et progressions pédagogiques réalisés par les équipes. Cette adaptation concerne le choix des parties à traiter et le temps consacré à la rédaction du devoir sur table. Les devoirs seront corrigés à partir des grilles d'évaluation nationale qui seront mises à disposition des professeurs par le canal des IA IPR dans une démarche d'évaluation sommative.

Dans le calcul du poids relatif des notes de spécialité, un tiers des points sera attribué aux enseignements communs et deux tiers des points à l'enseignement spécifique.

Pour le calcul des moyennes des deuxième et troisième trimestres ou du deuxième semestre, les notes attribuées aux devoirs sur table à partir des propositions inspirées de sujets nationaux seront coefficientées par rapport aux notes obtenues dans les autres productions des élèves au cours du trimestre. Dans le résultat trimestriel, la moyenne des notes obtenues aux devoirs sur table aura le même poids que la moyenne des notes obtenues aux autres productions.

Physique-Chimie et Mathématiques

Partie physique-chimie

À la suite des annonces ministérielles concernant les modalités de la session 2021 du baccalauréat, les professeurs sont conduits à accorder une attention toute particulière à l'évaluation de leurs élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. L'objectif de ce document est de dégager les principes généraux adaptés à la partie physique-chimie de l'enseignement de spécialité physique-chimie et mathématiques de la série STI2D de la voie technologique.

Une évaluation équitable, diversifiée et juste

L'objectif premier est de continuer sereinement la préparation à l'enseignement supérieur. L'évaluation conduite s'intègre donc dans cet objectif, sans induire une pression évaluative excessive.

Le contrôle continu reflète de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe disciplinaire et plus généralement au sein du conseil pédagogique de l'établissement est indispensable, en particulier pour les enseignements faisant intervenir plusieurs disciplines. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine.

Le contexte sanitaire actuel impose dans bon nombre d'établissements des organisations différentes qui alternent des périodes de formation en présentiel et à distance. Pendant les moments où les élèves sont en présentiel, il est souhaitable de privilégier les activités expérimentales, la consolidation des apprentissages en termes de connaissances et de compétences et le développement des pratiques orales. Le professeur peut également mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives qui lui permettront de mesurer les acquis des élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. Il convient cependant de veiller à ce que ces évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

Pour cette raison, il est conseillé que ces évaluations sommatives soient courtes (entre 1h et 1h30 ; 2 à 3 évaluations par trimestre ou quatre par semestre), progressives, et conduites en présentiel à l'issue de l'étude de chaque thématique, en s'assurant qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement ont été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent aussi être menées à distance ou en présentiel. Si un devoir sur table, du type d'une épreuve longue de spécialité, peut être organisé (1 par trimestre/semestre), celui-ci doit garder un poids raisonnable par rapport aux autres évaluations prises en compte dans la moyenne du trimestre/semestre. Si tous les élèves ne sont pas tous évalués en même temps, il convient naturellement de leur proposer des situations d'évaluation différentes, mais de même typologie en s'attachant à leur assurer un égal traitement ; une évaluation par compétences est alors très pertinente. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des QCM, des « questions ouvertes » ou toute autre forme de questionnement.

Parallèlement, les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle (au plus 30 % de la note hors composante expérimentale), l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ceci peut être l'occasion de valoriser des productions orales – lors de séances à distance ou en présentiel – concernant, par exemple, des éléments introductifs ou conclusifs d'une séance, un exercice, un exposé, la synthèse de

documents écrits ou vidéo, un compte-rendu d'activité expérimentale. L'important, dans ce cas, est de ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

De manière générale, il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, du sujet initialement prévu pour l'épreuve de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre d'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

L'enseignement de spécialité physique-chimie et mathématiques (PCM) de la série STI2D fait intervenir deux disciplines : aussi est-il recommandé de pondérer dans l'évaluation finale les différentes disciplines par les poids initialement prévus dans la définition de l'épreuve écrite.

Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation

La prise en compte, dans l'évaluation, de la composante expérimentale de la formation est importante. Pour cela, l'approche par compétences préconisée par les programmes est un élément facilitateur qui permet d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves dans des contextes variés et pas nécessairement identiques. Le volet expérimental de la formation peut intervenir à hauteur de 10 à 20 % dans l'évaluation finale, cette valeur est indicative et dépend de la réalité de la pratique expérimentale des élèves compte-tenu du contexte.

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Au cours de l'année scolaire, les enseignants sont amenés à mettre en place :

- des évaluations formatives dans le but de développer les capacités nécessaires à l'atteinte progressive des objectifs de la formation ;
- des évaluations sommatives destinées à évaluer la performance des élèves par rapport aux exigences de l'examen.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des annonces du ministre le 21 janvier, le contrôle continu se substitue à l'examen. Les évaluations formatives sont à prendre en compte pour mesurer la progression) de l'élève et permettront de nourrir l'appréciation littérale associée à la note posée sur le bulletin scolaire et le livret scolaire. Concernant les évaluations sommatives et pour garantir le caractère national de l'évaluation certificative, il est recommandé de s'appuyer sur :

- les critères nationaux définis dans le livret scolaire, à savoir les compétences définies par enseignement de spécialité et les quatre niveaux de maîtrise associés ;
- les ressources nationales publiées sur le site Eduscol : sujets zéro de la session 2021, recommandations aux auteurs de sujets et documents associés.

En outre, le sujet établi pour la session 2021 sera mis à disposition des équipes enseignantes pour chaque enseignement de spécialité.

Concernant la nature des travaux pouvant être pris en compte dans le contrôle continu, il s'agit de situations adaptées à l'évaluation des compétences du livret scolaire : production en classe, devoir sur table, QCM ou encore entretien oral. Les devoirs à la maison pourront être pris en compte, dans la limite de 10 % de la note trimestrielle ou semestrielle.

Pour objectiver le niveau d'acquisition des compétences, un nombre significatif d'évaluations doivent être conduites dans les deux enseignements de spécialité (droit-économie d'une part, management, sciences de gestion et numérique d'autre part) : ainsi une évaluation « type bac » de quatre heures doit être conduite sur chacun des deux derniers trimestres ou du dernier semestre, complétée d'au moins deux autres évaluations par trimestre/semestre permettant d'apprécier de manière significative l'acquisition des compétences mentionnées dans le livret scolaire. L'organisation des évaluations doit être réalisée en concertation au sein de l'équipe pédagogique afin que la conduite des apprentissages reste la priorité.

Droit et économie

Précision et progressivité des critères d'évaluation

Les évaluations sont choisies par rapport à l'avancement du programme. Les exigences méthodologiques sont ajustées à celles de l'examen.

Progressivement, les évaluations portent sur la totalité des thèmes au programme de terminale, en droit comme en économie.

Les enseignants peuvent utiliser les exemples de sujets « zéro » disponibles sur Eduscol, en les adaptant éventuellement, ainsi que les sujets prévus pour la session de mars mis à leur disposition.

Périodicité et contenus des évaluations

Le contrôle continu porte au cours des deuxième et troisième trimestres ou du dernier semestre sur un nombre significatif d'évaluations. Pour chaque trimestre un minimum de trois évaluations portant à la fois sur le droit et sur l'économie est demandé, dont une

évaluation conforme à la définition de l'épreuve du baccalauréat (d'une durée 4 heures, avec un barème construit sur les exemples donnés dans les corrigés des sujets « zéro »). Ces évaluations présentent systématiquement un corpus documentaire à exploiter et une série de questions. Les premières évaluations peuvent également comporter une partie limitée de contrôle de la maîtrise du vocabulaire juridique et économique (de type QCM par exemple).

Management, sciences de gestion et numérique

Pour l'enseignement de management, sciences de gestion et numérique, le livret scolaire définit dix critères : cinq concernent l'enseignement commun et les cinq autres l'enseignement spécifique.

Les ressources nationales pouvant être utilisées pour construire des situations d'évaluation dans le cadre du contrôle continu sont :

- les deux sujets zéro publiés pour la session 2021. Les professeurs peuvent les adapter, tout en gardant le niveau d'exigence associé à l'épreuve ;
- un des sujets retenus pour la session 2021, qui sera mis à disposition ;
- le sujet préfigurateur diffusé avec les recommandations aux auteurs ;
- les monographies qui offrent un cadre évaluatif progressif, incluant l'enseignement spécifique.

En outre, la démarche de projet permet aux élèves d'acquérir les compétences attendues dont l'évaluation figurera dans le livret scolaire. La contribution individuelle de chaque élève au projet devra être clairement identifiée et évaluée de manière à contribuer au contrôle continu. La compétence « Mettre en œuvre une démarche de projet » est d'ailleurs intégrée au livret scolaire.

Les évaluations concerneront l'enseignement commun et l'enseignement spécifique.

Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Au cours de l'année scolaire, les enseignants sont amenés à mettre en place :

- des évaluations formatives dans le but de développer les capacités nécessaires à l'atteinte progressive des objectifs de la formation ;
- des évaluations sommatives destinées à évaluer les connaissances et compétences des élèves par rapport aux exigences de l'examen.
- des évaluations certificatives lors de la correction des épreuves du baccalauréat. Ces dernières ne se tiendront pas en cette session 2021.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des annonces du ministre le 21 janvier, le contrôle continu se substitue aux épreuves ponctuelles initialement prévues. Afin de garantir le caractère national de ces évaluations qui s'inscrivent désormais dans un objectif de certification, il convient, d'une part, de les mettre en perspective avec les critères nationaux définis dans le livret scolaire, d'autre part, de s'assurer qu'elles sont de nature à rendre compte de façon effective de l'acquisition par l'élève des capacités identifiées dans ce livret.

Il est nécessaire de s'interroger sur la nature des travaux pouvant être pris en compte dans le cadre du contrôle continu. Il s'agit avant tout de productions en classe (devoirs sur table, QCM, interrogations orales...) qui, si elles peuvent être collectives, doivent néanmoins permettre d'isoler la contribution de chacun des élèves. Par nature, les devoirs à la maison ne sauraient attester de la maîtrise des capacités devant être évaluées au titre du baccalauréat. Toutefois, il revient à chaque professeur, à travers ce type d'évaluations, d'apprécier l'engagement de l'élève dans un contexte par ailleurs difficile. Cet engagement peut alors faire l'objet d'une appréciation littéraire associée à la note. Quoi qu'il en soit, l'objectivation du niveau d'acquisition des capacités évaluées au baccalauréat devra impérativement reposer sur au moins trois évaluations pour chaque trimestre ou semestre.

Dans la série STHR, les deux enseignements de spécialité, EGH et STC-STS-ESAE sont concernés pour la classe de terminale.

Économie - Gestion hôtelière

Compte tenu de la nature de l'épreuve d'EGH au baccalauréat, il convient dans le cadre du contrôle continu de privilégier les exercices du type « études de cas » destinés notamment à évaluer la capacité des élèves à analyser le fonctionnement d'une entreprise hôtelière et à mettre en œuvre des méthodes, techniques et outils appropriés. Cela n'exclut pas la réalisation de travaux sur des points précis du programme. Ces derniers ne peuvent toutefois être appréciés dans les mêmes termes ; leur prise en compte ne doit pas dépasser le tiers de la note trimestrielle. Pour aider les équipes à mettre en œuvre ce type d'exercice, des sujets 0 ou conçus initialement pour les épreuves de mars seront mis à la disposition des équipes.

Pour rappel, les compétences retenues dans le livret scolaire sont les suivantes :

- exploiter et interpréter des informations ;
- identifier et résoudre une question de gestion dans un contexte donné ;
- mobiliser à bon escient les connaissances, méthodes et outils ;
- développer un discours construit et argumenté à l'écrit comme à l'oral.

Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement

Cet enseignement de spécialité regroupe trois enseignements qui sont évalués lors des différentes épreuves.

Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)

L'ESAE est évalué seul en classe de première dans le cadre des évaluations communes. Il est également évalué dans un contexte lié au secteur de l'hôtellerie-restauration lors des épreuves de STC et de STS au cours d'un écrit d'une heure pour chacune des épreuves. Pour rappel, les compétences retenues dans le livret scolaire sont les suivantes :

- maîtriser le vocabulaire scientifique ;
- exploiter, analyser, synthétiser des données et des documents ;
- développer un discours construit et argumenté à l'écrit comme à l'oral ;
- mobiliser à bon escient les connaissances, méthodes et outils ;
- travailler en équipe et faire preuve d'initiative.

Compte tenu de la nature de l'épreuve d'ESAE, il faut privilégier les exercices écrits du type de l'épreuve de baccalauréat ; cela n'empêche pas de réaliser des travaux d'évaluation sur des points précis du programme. Les coefficients pratiqués permettent alors de relativiser le type d'évaluation. Au troisième trimestre ou au deuxième semestre, les évaluations peuvent être réalisées en relation avec les enseignements de STS ou de STC comme lors des épreuves de baccalauréat. Un minimum de trois notes par trimestre et de quatre par semestre doit permettre de poser une moyenne significative.

Enseignement de sciences et technologies culinaires (STC)

L'épreuve ponctuelle de STC consiste en la réalisation par le candidat d'une production culinaire suivie d'un échange avec la commission d'évaluation. Il convient, dans le cadre du contrôle continu, de privilégier des exercices pratiques qui soient de nature à vérifier chez les élèves leur maîtrise des connaissances mises en œuvre en STC, leur capacité à mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques dans le cadre d'une production culinaire ainsi que leur capacité d'analyse et de synthèse. Cela n'empêche pas de réaliser des travaux d'évaluation sur des points précis du programme ; les coefficients pratiqués permettant alors de relativiser ce type d'évaluation qui ne saurait dépasser le tiers de la note trimestrielle.

Au troisième trimestre ou au second semestre, les évaluations seront réalisées en relation avec l'enseignement d'ESAE. Pour aider les équipes à mettre en œuvre ces évaluations, des sujets conçus initialement pour les épreuves de STC de mars seront mis à la disposition des équipes.

Pour rappel, les compétences retenues dans le livret scolaire sont les suivantes :

- explorer, expérimenter, pratiquer et créer avec des techniques appropriées ;
- mobiliser à bon escient les connaissances, méthodes et outils ;
- analyser la diversité des contextes culinaires ;
- réaliser, analyser et évaluer des processus culinaires ;
- organiser son travail de manière autonome.

Enseignement de sciences et technologies des services (STS)

L'épreuve de STS consiste en la réalisation par le candidat de productions de services à travers trois ateliers (restaurant, hébergement, commercialisation, etc.). Il convient, dans le

cadre du contrôle continu, de privilégier des exercices pratiques qui soient de nature à vérifier la capacité du candidat à analyser des situations présentées et à proposer des solutions de service cohérentes dans les trois dimensions précitées. Cela n'empêche pas de réaliser des travaux d'évaluation sur des points précis du programme ; les coefficients pratiques permettant alors de relativiser le type d'évaluation qui ne saurait dépasser le tiers de la note trimestrielle.

Au troisième trimestre ou au second semestre, les évaluations seront réalisées en relation avec l'enseignement d'ESAE. Pour aider les équipes à mettre en œuvre ces évaluations, des sujets conçus initialement pour les épreuves de STS de mars seront mis à la disposition des équipes.

Pour rappel, les compétences retenues dans le livret scolaire sont les suivantes :

- développer un discours construit et argumenté à l'écrit comme à l'oral ;
- se situer dans un environnement numérique en utilisant les ressources disponibles ;
- raisonner, argumenter, démontrer en exerçant un regard critique ;
- mobiliser à bon escient les connaissances méthodes et outils ;
- analyser et exploiter des ressources relatives à une prestation de services en hôtellerie-restauration.

Le cadre de l'harmonisation de l'évaluation

Les principes évoqués précédemment gagneraient à être partagés par les professeurs en charge des enseignements de spécialité lors de réunions d'harmonisation placée sous l'autorité du chef d'établissement. Ces réunions permettraient aux professeurs :

- d'avoir une perception du niveau attendu d'un élève moyen dans chacun des enseignements (EGH, ESAE, STC, STS) ;
- d'observer les notes obtenues au cours de l'année scolaire et l'évolution de l'acquisition des compétences attendues au baccalauréat.

Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Cadre pédagogique spécifique

En classe terminale et pour chaque domaine artistique, les deux spécialités spécifiques à la série S2TMD sont organisées en volets de contenus dont les proportions relatives peuvent être modulées en fonction des besoins et attentes des élèves comme des orientations données au parcours de formation proposé. En début d'année scolaire puis au début de chaque trimestre ou semestre, les membres de l'équipe pédagogique partenariale se sont répartis les volets de contenus à enseigner au terme d'une concertation permettant d'assurer la mise en œuvre des programmes, mais également d'identifier les liens qui relient chacune de leurs composantes.

Points de vigilance

Dans ce cadre, chaque professeur, qu'il relève du lycée ou du conservatoire partenaire, doit développer des stratégies d'évaluation particulières liées à la nature du travail mené par les élèves au sein de chaque volet comme aux situations d'enseignement (individuelle/collective) qui y président. Ces stratégies multiples relèvent de la responsabilité pédagogique de chaque membre de l'équipe pédagogique. Pour diverses qu'elles soient, elles contribuent chacune et au terme de chaque trimestre ou semestre à évaluer sur les plans formatif et sommatif les apprentissages des élèves.

Usage raisonné des sujets d'examen versés dans la banque nationale

Un sujet national initialement prévu pour l'épreuve de spécialité sciences et culture chorégraphiques/musicales/théâtrale est disponible sur la banque nationale de sujets. Les professeurs peuvent s'inspirer de certains de ses contenus ou les utiliser, dès lors qu'ils apparaissent complémentaires des évaluations d'ores et déjà menées et pertinents au regard de la progression pédagogique mise en œuvre. Au cours du troisième trimestre ou du second semestre, certaines évaluations construites au départ d'éléments issus de ce sujet peuvent venir compléter les informations nécessaires permettant de positionner chaque élève en vue de la note de certification au titre de la spécialité sciences et culture artistiques.

Construction de la moyenne trimestrielle (ou semestrielle), rôle du LSL

Les tableaux précisant les répartitions horaires des différents volets de contenus indiquent également les poids relatifs des évaluations qui en découlent. Les pourcentages indiqués sont augmentés du « restant à affecter » décidé par l'équipe pédagogique collégalement en début d'année scolaire. Ils permettent de construire la note de contrôle continu pour un trimestre ou semestre donné et, plus globalement, en vue de sa prise en compte pour la certification. Ainsi, pour une spécialité et un domaine artistique donnés, la note de contrôle continu du trimestre ou du semestre peut être arrêtée de la façon suivante :

	« Poids » du volet(exemple)	Professeurs responsables	Note de trimestre / 20 (exemple)	Note pondérée (exemple)
Volet 1	30%	Responsable(s) pédagogique(s)	12	3,6/6
Volet 2	20%	Responsable(s) pédagogique(s)	16	3,2/4
Volet 3	30%	Responsable(s) pédagogique(s)	8	2,4/6
Volet 4	20%	Responsable(s) pédagogique(s)	11	2,2/4
			Note finale pour la spécialité	11,4/20

Au terme de ce travail de mise en commun pour l'évaluation trimestrielle ou semestrielle, l'équipe pédagogique prend en compte la dynamique de progression de l'élève sur la période concernée et peut être amenée à pondérer la note finale obtenue.

L'évaluation devant témoigner le plus justement possible du profil de l'élève et de la façon dont ses points forts et ses fragilités s'équilibrent au regard des attendus de l'enseignement suivi, les équipes pédagogiques sont attentives à prendre en compte dans une juste proportion les évaluations relevant des différents volets de la spécialité. Elles attachent également une importance

particulière à la dynamique de progression manifestée depuis le début de l'année scolaire.

La démarche pour l'élaboration de la moyenne trimestrielle (ou semestrielle) de chaque spécialité en vue du baccalauréat prend en compte les trois trimestres (ou les deux semestres) de l'année de terminale. Cependant, pour en assurer la pertinence au regard de la progression et des acquis des élèves comme sa légitimité institutionnelle, il peut être opportun de mobiliser les « compétences de référence » précisées pour chaque spécialité par le livret scolaire. La plupart d'entre elles étant travaillées, dans des proportions variables, au sein de chaque volet d'une spécialité, chaque membre de l'équipe pédagogique peut être amené à y positionner chacun des élèves. Ce travail étant effectué, il est éclairant de le comparer aux conclusions du processus de notation précédemment présenté afin de s'assurer de la cohérence des deux approches.

Le livret scolaire précise les compétences qui doivent être travaillées et donc évaluées.

Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat (rappel)

Spécialités	Livret scolaire Évaluation des compétences en référence aux programmes d'enseignement
Sciences et culture	– Mobiliser une connaissance maîtrisée des styles et techniques qui organisent les langages artistiques dans le domaine étudié – Mobiliser une culture artistique structurée, ouverte et diversifiée, pour analyser une œuvre et porter un regard sur sa propre pratique – Situer les œuvres artistiques dans un réseau de références organisées dans l'histoire et la géographie des arts et des cultures – Assurer la médiation d'une production artistique personnelle réalisée dans un cadre individuel ou collectif – Maîtriser son expression orale
Pratique	– Identifier et maîtriser les compétences techniques nécessaires à sa pratique artistique – Porter un regard critique sur sa propre pratique pour la faire progresser – Concevoir un projet artistique et maîtriser les compétences nécessaires à sa réalisation – Mettre en lien sa pratique artistique avec différents domaines professionnels relevant du spectacle vivant – Maîtriser son expression orale

Spécialités baccalauréat général

Arts

Prise en compte du contexte

Le développement des compétences et des connaissances visées par les enseignements de spécialité Arts relève d'un parcours mis en œuvre sur l'ensemble du cycle terminal. Comme la précédente, l'année scolaire en cours se déroulant dans un contexte sanitaire difficile, les progressions, les apprentissages et les situations d'enseignement sont nécessairement adaptés. Ces dernières sont toutefois très diverses (présentiel ou hybridation présentiel/distanciel).

Approches communes et spécificités de chaque enseignement artistique

Le contrôle continu pour les enseignements artistiques s'ancre sur des approches et des principes communs, puis se décline selon des spécificités précisées pour chaque discipline.

Approches et principes communs

- Évaluation équilibrant pratique et culture artistiques

Les programmes équilibrent et articulent plusieurs composantes, les unes relatives à la pratique artistique, les autres propres à la culture artistique. L'épreuve de spécialité reflète cette structuration en associant une partie écrite davantage centrée sur la culture artistique, et une partie orale principalement adossée aux compétences en pratique artistique. La prise en compte du contrôle continu doit en conséquence être attentive à garantir cet équilibre comme la visibilité des compétences et connaissances pratiques et culturelles évaluées.

- Évaluation attentive à la progression dans les apprentissages, à la maîtrise des compétences et aux connaissances acquises

La moyenne arrêtée associe toujours une évaluation régulière des acquis constatés — sur chaque période de l'année scolaire — à l'appréciation de la dynamique de progression manifestée par l'élève depuis le début de l'année scolaire et, plus largement, depuis le début du cycle terminal. Elle garantit ainsi la prise en compte de la progressivité des apprentissages, de la façon dont l'élève s'inscrit dans cette progression, des constats ponctuels du niveau de ses acquis.

- Évaluation adossée au livret scolaire

Les cinq compétences identifiées au sein du livret scolaire, communes aux différents enseignements artistiques, peuvent opportunément permettre de construire et de justifier la note de contrôle continu dans la perspective du baccalauréat. Elles peuvent constituer des repères communs institutionnellement légitimes pour un travail d'harmonisation académique comme nationale. En outre, la distribution de ces compétences entre dimensions pratiques et dimensions culturelles correspond aussi bien aux composantes structurant l'enseignement dispensé qu'aux deux parties, écrite et orale, de l'épreuve de spécialité.

- Évaluation adossée à quelques principes communs

- **Régularité** : les situations d'évaluation sont nécessairement diverses, dépendant aussi bien des choix pédagogiques opérés par le professeur, de la nature des travaux menés, des objectifs assignés aux séquences mises en œuvre que des besoins avérés des élèves. Le contrôle continu et la moyenne qui en découle reposent sur des évaluations régulières permettant de réunir les informations nécessaires à un juste positionnement de l'élève.
- **Complémentarité des modalités** : l'évaluation est principalement formative et au service des apprentissages de l'élève, appréciant les dynamiques de progression

comme les fragilités auxquelles il convient de remédier. Dans des moments plus ponctuels, elle est également sommative, visant alors à apprécier les connaissances acquises et la maîtrise des compétences permettant de les mobiliser.

- **Compétences et attendus de fin de cycle** : pour diverses qu'elles soient, les modalités d'évaluation viennent éclairer le positionnement des élèves au regard des objectifs de formation précisés par les programmes. Les compétences travaillées comme les attendus de fin de cycle sont ainsi les références principales qui structurent l'évaluation des élèves. Une telle démarche permet *in fine* de renseigner le livret scolaire en totale cohérence avec la moyenne des évaluations trimestrielles.
- **Usage raisonné des sujets d'examen versés dans la banque nationale** : une mise à disposition de sujets nationaux des épreuves de spécialité est prévue au sein de la banque nationale. Ils peuvent permettre d'envisager des évaluations ponctuelles dans le cadre de l'emploi du temps normal des élèves. Toutefois, compte tenu de l'hétérogénéité des situations d'enseignement depuis le début de l'année scolaire, ils doivent surtout alimenter la réflexion des professeurs sur la forme, la nature et les attendus de la part sommative des évaluations qu'il leur revient de concevoir dans le contexte particulier de cette année scolaire.

Arts/arts plastiques

Cadre pédagogique de l'évaluation

Comme l'indiquent les programmes, les évaluations en arts plastiques régulièrement conduites sont de natures formatives et sommatives, portent sur les différentes composantes du parcours de formation (plasticiennes, théoriques, culturelles), correspondent à des cadres variés d'activités individuelles et collectives :

- « L'évaluation doit ainsi permettre à chaque élève de se situer, étape par étape, dans ses acquisitions. Le professeur forme les élèves à l'auto-évaluation et aux co-évaluations. » ;
- « Il (le professeur) mobilise des éléments utiles pour proposer à la classe et à chaque élève une analyse fine de sa situation. Il se dote pour cela d'outils efficaces et souples dans leurs usages (...) » ;
- « L'enseignement de spécialité faisant l'objet d'une épreuve terminale au baccalauréat, l'évaluation comporte des dimensions propres à la préparation et aux objectifs de l'examen comme à ses modalités de notation. ».

Points de vigilance

La réflexion sur le contrôle continu et sa mise en œuvre prennent en compte l'évolution des conditions d'enseignement dans le contexte de la crise sanitaire. Plus que d'ordinaire, une attention particulière doit être portée aux éléments concourant aux notes de bulletin comme aux appréciations qui les accompagnent.

Issue d'une conduite de l'évaluation formative et sommative nourrissant le contrôle continu, la note de bulletin et l'appréciation doivent s'attacher à exprimer la synthèse des progrès et des acquis constatés sur une période donnée. Elles ne se résument donc pas à la moyenne de la notation des seuls exercices du type des épreuves de spécialité du baccalauréat.

En outre, la démarche de contrôle continu doit veiller à l'équilibre nécessaire entre les dimensions de la pratique et de la culture artistiques. En cohérence, chaque fois que possible, le bulletin trimestriel pourrait être adapté pour mieux attester des compétences et des acquis dans ces deux dimensions de la formation. En légitime correspondance avec ce que visent à évaluer, dans une session normale, les deux parties de l'épreuve du baccalauréat, il serait alors souhaitable de faire figurer deux notes décomposant la moyenne

globale, l'une référant particulièrement aux compétences et savoirs liés à la pratique, l'autre à ceux de la culture artistique.

Ancrages du contrôle continu

- Compétences travaillées des programmes comme cadre de référence

Les compétences travaillées figurant dans les programmes sont la référence commune permettant de situer les progrès et les acquis de chaque élève comme l'ensemble de la classe. Les professeurs constituent et formalisent déjà, chaque trimestre ou semestre, autour de cette trame des informations issues de l'évaluation des apprentissages réalisés dans les trois grandes composantes de la discipline (plasticiennes, théoriques, culturelles).

- Diversité des modalités de l'évaluation

Toutes les évaluations conduites en cours de formation ont vocation à entrer dans le contrôle continu. Les compétences travaillées des programmes sont observées et appréciées selon des approches formatives et sommatives. Toutes sont attentives à objectiver de la sorte l'évaluation : positionnements par compétences et notation chiffrée, évaluation par le professeur seul et auto-évaluation des élèves régulée par l'enseignant, phases évaluatives dans l'accompagnement des activités et sous la forme de bilans sommatifs ponctuels sont autant de formes mobilisées. Réglées au droit des indications des programmes, elles légitiment une appréciation équilibrée et juste des progrès comme des acquis de chaque élève.

- Régularité des évaluations

S'il n'est pas fixé a priori un nombre particulier attendu d'évaluations et de notes à produire, chaque professeur se doit de disposer rigoureusement du volume d'informations nécessaires à situer l'élève dans ses progrès et à le positionner dans ses compétences comme ses connaissances. Il procède donc à des évaluations régulières permettant :

- d'**attester**, sur des repères identifiés, explicités et reliés aux compétences travaillées des programmes, de la progressivité et du constat des acquis de l'élève ;
- d'**apprécier**, notamment dans les projets réalisés, l'acquisition de l'autonomie et de l'engagement dans une pratique, dimensions attendues dans l'accès aux formations artistiques supérieures ;
- de **profiler**, progressivement, les niveaux atteints de compétences, de connaissances, de culture de l'élève sur l'ensemble de l'année ;
- de **relier**, au moment de la note globale certificative du baccalauréat, tous les éléments appréciés aux grandes compétences figurant dans le LSL.

Usage raisonné des sujets d'examen versés dans la banque nationale

Des sujets initialement prévus pour la session 2021 sont versés dans la banque nationale. Chaque professeur peut s'en servir à des fins de formation, dans le cadre de sa progression pédagogique, notamment en décomposant chacune des parties afin de les traiter séparément si besoin. Si ces sujets ou parties de sujet peuvent ancrer certaines évaluations sommatives, on sera cependant attentif à en éviter tout systématisme ou excès en niveau d'exigences comme en fréquence.

Les données pouvant être ainsi collectées visent à compléter les informations rassemblées et traitées pour positionner chaque élève en vue de construire la note certificative. Ces sujets ne permettant pas d'évaluer les compétences liées à la pratique plastique et artistique, celles-ci relèvent donc totalement des démarches et des repères présentés précédemment.

Construction de la moyenne trimestrielle (ou semestrielle), rôle du LSL

La construction de la note certificative nécessite une mise en cohérence de trois ensembles : l'équilibre entre pratique et culture, le cadre de référence des compétences travaillées des

programmes, les compétences communes aux enseignements artistiques du LSL. Le tableau, ci-dessous, en présente la mise en correspondance dans le contexte du contrôle continu :

- le premier correspond aux ancrages dans les composantes de formation de la discipline dans une approche paritaire (50 % chacune, notamment en écho aux deux parties de l'épreuve terminale) ;
- le second identifie et répartit les quatre groupes de compétences travaillées des programmes d'arts plastiques (selon celles que chaque composante de la formation mobilise plus particulièrement) ;
- le troisième connecte les deux précédents aux cinq compétences du LSL communes à tous les enseignements artistiques (à des fins de synthèse et de construction de la note certificative globale).

Composantes de formation*	Compétences travaillées des programmes	LSL
Pratique et culture plastiques (50 %)	Groupes de compétences reliés à : - Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive et détaillée selon les deux ensembles des programmes : ▪ Expérimenter, produire, créer ▪ Mettre en œuvre un projet artistique	1. Explorer, expérimenter, pratiquer et créer avec des langages et des techniques appropriés et maîtrisés au service du projet poursuivi 2. Mobiliser des compétences créatives et expressives dans le cadre d'un projet personnel ou collectif à visée artistique
	Éléments observés, plus spécifiquement reliés à l'oral, et présents dans les groupes de compétences des programmes déjà mentionnés <i>supra</i> et <i>infra</i> .	5. Développer un discours construit, raisonné et argumenté à l'oral**
Culture plastique et artistique (50 %)	Groupes de compétences reliés à : ▪ Questionner le fait artistique ▪ Exposer	3. Percevoir, analyser, comprendre, problématiser pour développer une relation personnelle et critique sur les œuvres et les phénomènes artistiques 4. Situer les œuvres étudiées dans leurs contextes de création et de diffusion et les mettre en lien avec d'autres domaines de la création

* En miroir à la structuration et aux finalités de l'épreuve terminale

** Mobilisé à l'écrit comme à l'oral dans chacune des composantes de formation

Arts/arts du cirque

Point de vigilance

La note en Arts du cirque ne doit pas résulter de la moyenne mécanique des résultats obtenus par l'élève durant le trimestre ou le semestre. Elle traduit le niveau atteint, c'est-à-dire le degré de maîtrise des connaissances, des compétences et des caractéristiques de l'enseignement en Arts du Cirque.

Recommandations

C'est pourquoi il est recommandé :

- de **diversifier** les exercices proposés aux élèves, pour fonder la note sur une variété de travaux et d'appréciations, de ne pas tenir seulement compte de ceux qui correspondent aux épreuves prévues pour l'examen. Tout travail relevant d'une perspective analytique, critique ou créative, tant écrite qu'orale ou pratique (en lien avec les programmes et les évaluations recommandées dans ceux-ci), peut être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale.
- de **ne pas multiplier les exercices ponctuels** au statut incertain. Les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance ne sont pas à exclure de l'évaluation dès lors qu'ils reflètent les aptitudes à la réflexion personnelle, à l'interprétation, à la création dans ses diverses composantes circassiennes en lien avec les programmes de l'enseignement de spécialité Arts du cirque et les compétences visées.
- de **ne pas hésiter à favoriser** dans l'établissement de la note finale **les résultats ascendants**, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève, non seulement à atteindre tel ou tel niveau, mais à progresser.
- d'**intégrer** dans la note finale **un nombre suffisant de devoirs et d'exercices** ayant permis aux élèves de se confronter *a minima* aux exigences du format de l'épreuve finale (dans ses composantes orale et écrite). Les travaux sommatifs, du type « examen blanc » peuvent éventuellement, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois et afin de prendre en compte la diversité des compétences, il convient de veiller à ne pas les sur-représenter dans le calcul de la note finalement attribuée.
- d'**explicitier les procédures de notation** auprès des élèves et des familles et de s'en tenir à des modalités de calcul simples et claires.

Arts/danse

Points de vigilance

Il ne s'agit pas de faire la moyenne mécanique de l'ensemble des évaluations réalisées, mais il revient aux enseignants de choisir pour chaque période (semestre ou trimestre) les évaluations significatives au regard des compétences communes aux différents enseignements artistiques, identifiées dans le livret scolaire, ou de leur planification des apprentissages de l'enseignement danse.

Activités supports de l'évaluation

Ces évaluations peuvent être relatives à :

- l'interprétation chorégraphique ;

- la conception, la conduite, l'analyse ou l'explicitation d'un travail de composition chorégraphique ;
- des analyses (orales ou écrites) d'œuvres ou de courants chorégraphiques ;
- des travaux (oraux ou écrits) de restitution de connaissances sur la culture chorégraphique (sur les œuvres, artistes, courants artistiques) ;
- des travaux de dissertation.

Diversité et pondération de l'évaluation

Compte tenu du contexte particulier des deux années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, ces évaluations prennent des formes diverses : elles peuvent s'adosser à des productions individuelles ou collectives, réalisées en classe ou hors la classe.

Dans la mesure où la notation est réalisée en relation avec le niveau de compétence attendu des élèves au moment des évaluations et non avec le niveau de compétence attendu en fin de formation, le poids des évaluations peut être pondéré selon leur moment (poids plus important des évaluations de fin d'année par rapport aux évaluations de début d'année).

Il importe également de pondérer le poids des évaluations correspondant aux deux champs de compétences appréciées dans les deux parties de l'examen terminal. Autrement dit, dans le calcul des moyennes terminales, il convient de prévoir un poids similaire pour la maîtrise :

- de la culture chorégraphique (connaissances sur les thèmes d'étude des programmes et la capacité à organiser ces connaissances au service d'une argumentation ; analyses d'œuvres chorégraphiques) (partie écrite de l'épreuve terminale) ;
- de compétences d'interprète et de chorégraphe (partie orale de l'épreuve terminale).

Fréquence

Pour l'année 2020-2021, il est attendu, a minima, une note par trimestre (ou deux par semestre) pour chacune de ces composantes. Qu'il s'agisse d'évaluations conduites en classe ou de travaux réalisés par les élèves hors la classe, il importe de veiller à ce que deux items au moins du programme limitatif de terminale aient fait l'objet d'au moins une évaluation chacun, à l'écrit ou à l'oral.

Arts/cinéma-audiovisuel

Point de vigilance

La note en Cinéma-audiovisuel ne doit pas résulter de la moyenne mécanique des résultats obtenus par l'élève durant le trimestre. Elle traduit le niveau atteint, c'est-à-dire le degré de maîtrise des connaissances, des compétences et des activités caractéristiques de l'enseignement Cinéma-audiovisuel.

Recommandations

C'est pourquoi il est recommandé :

- de **diversifier** les exercices proposés aux élèves, pour fonder la note sur une variété de travaux et d'appréciations, de ne pas tenir seulement compte de ceux qui correspondent aux épreuves prévues pour l'examen. Tout travail relevant d'une perspective analytique, critique ou créative, tant écrite qu'orale ou pratique (en lien avec les programmes et les évaluations recommandées dans ceux-ci), peut être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale ;
- de **ne pas multiplier les exercices ponctuels** au statut incertain. Les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à

distance ne sont pas à exclure de l'évaluation dès lors qu'ils reflètent les aptitudes à la réflexion personnelle, à l'interprétation, à l'appropriation des œuvres, à la création dans ses diverses composantes, en lien avec les programmes de l'enseignement de spécialité CAV et les compétences visées ;

- de **ne pas hésiter à favoriser** dans l'établissement de la note finale **les résultats ascendants**, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève, non seulement à atteindre tel ou tel niveau, mais à progresser ;
- d'**intégrer** dans la note finale **un nombre suffisant de devoirs et d'exercices** ayant permis aux élèves de se confronter *a minima* aux exigences du format de l'épreuve finale (dans ses composantes écrite et orale). Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent éventuellement, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois et afin de prendre en compte la diversité des compétences, il convient de veiller à ne pas les sur-représenter dans le calcul de la note finalement attribuée ;
- d'**explicitier les procédures de notation** auprès des élèves et des familles, et de s'en tenir à des modalités de calcul suffisamment simples ;
- Afin de veiller à une évaluation cohérente entre les différents établissements, une réflexion partagée entre les équipes pédagogiques mettant en œuvre cette spécialité dans chaque académie sera encadrée par les IA-IPR en charge du Cinéma-audiovisuel avant la fin du deuxième trimestre ou au début du second semestre.

Arts/histoire des arts

Point de vigilance

Les évaluations doivent tenir compte des conditions dans lesquelles les apprentissages ont eu lieu en 2020-21, des appétences, des connaissances et de la progression des élèves, de leur implication et de la régularité des efforts fournis.

Recommandations

- Quelles évaluations peuvent être prises en compte ?

Toutes les évaluations conduites en cours de formation ont vocation à entrer dans le contrôle continu. Elles doivent « prendre des formes variées et s'appuyer sur des exercices de natures diverses qui entraînent les élèves à argumenter de façon personnelle, à l'oral comme à l'écrit, et les préparent aux exigences de l'enseignement supérieur » (cf. arrêté du 17-09-2019). Il peut s'agir de devoirs « sur table », de devoirs « maison », de « baccalauréats blancs », d'exposés ou de présentations diverses, de compte-rendu de visites ou de rencontres avec des professionnels, de questionnaires de connaissances, de fiches de lecture, de fiches de synthèse, de travaux collectifs.

Quelle que soit leur forme, elles prennent en compte les attendus de la formation tels que déclinés dans le tableau qui suit :

Compétences d'ordre esthétique, relevant d'une éducation de la sensibilité :	– se familiariser avec les lieux artistiques et patrimoniaux par une fréquentation la plus régulière possible et par l'acquisition des codes associés – développer des attitudes qui permettent d'ouvrir sa sensibilité à l'œuvre d'art – développer des liens entre rationalité et émotion
Compétences d'ordre méthodologique, qui	– avoir conscience des interactions entre la forme artistique et les autres dimensions de l'œuvre (son format, son matériau, sa fonction, sa charge symbolique)

relèvent de la compréhension de l'œuvre d'art :	– distinguer des types d'expression artistique, avec leurs particularités matérielles et formelles, leur rapport au temps et à l'espace ; établir ainsi des liens et distinctions entre des œuvres diverses, de même époque ou d'époques différentes, d'aire culturelle commune ou différente – comprendre la différence entre la présence d'une œuvre, le contact avec elle, et l'image que donne d'elle une reproduction, une captation ou un enregistrement
Compétences d'ordre culturel, destinées à donner à l'élève les repères qui construiront son autonomie d'amateur éclairé :	– connaître une sélection d'œuvres emblématiques du patrimoine mondial, de l'Antiquité à nos jours, comprendre leur genèse, leurs codes, leur réception, et pourquoi elles continuent à nous concerner et à nous affecter – posséder des repères culturels liés à l'histoire et à la géographie des civilisations, qui permettent une conscience des ruptures, des continuités et des circulations – maîtriser un vocabulaire permettant de s'exprimer spontanément et personnellement sur des bases raisonnées.

- **Comment tenir compte de la progressivité ?**

Trois questions limitatives sont à aborder durant l'année de terminale, qui constituent le cadre et le support de la mise en œuvre des apprentissages. L'ordre dans lequel elles sont traitées est laissé au choix des équipes. Chacune détermine ainsi un parcours dont les évaluations mesurent les apprentissages.

- **Quel nombre minimal d'évaluations pour que la moyenne soit significative ?**

- **Note globale arrêtée en fin de deuxième trimestre (ou de premier semestre) :** les enseignants ont effectué des contrôles et des épreuves « blanches » qui leur permettent de disposer d'informations fiables sur le niveau des élèves. Toute équipe doit s'assurer qu'elle dispose d'un nombre de notes propre à garantir une lecture équilibrée des profils d'élèves.
- **Moyenne valant pour le baccalauréat :** pour garantir une moyenne significative, pour tenir compte de la nature spécifique du parcours de formation en histoire des arts, et s'assurer d'une démarche homogène au niveau national, il importe que les équipes puissent s'assurer des deux conditions suivantes :
 - Chaque moyenne trimestrielle fait intervenir **au moins une note correspondant à une évaluation en situation d'oral**, et pour les deuxième et troisième trimestres (ou pour le second semestre), au moins une qui prenne appui sur les portfolios réalisés par les élèves en lien avec les questions limitatives.
 - Chaque moyenne trimestrielle ou semestrielle est constituée par ailleurs d'**au moins trois notes correspondant à une évaluation de travaux écrits**.

Qu'il s'agisse d'évaluations conduites en classe ou de travaux réalisés par les élèves hors la classe, il importe de veiller, pour la moyenne annuelle, à ce que les trois questions limitatives aient fait l'objet d'au moins une évaluation chacune, à l'écrit comme en situation d'oral.

Usage raisonné des sujets d'examen versés dans la Banque Nationale

Un sujet initialement prévu pour l'épreuve terminale de spécialité de la session 2021 a été versé dans la Banque Nationale. Il ne s'agit en aucun cas d'instituer une épreuve en remplacement de la session annulée, mais, selon les besoins, chaque professeur peut s'en servir à des fins de formation, mais également pour ancrer quelques évaluations sommatives dans la forme des épreuves du baccalauréat.

Arts/théâtre

Point de vigilance

La note en Théâtre ne doit pas résulter de la moyenne mécanique des résultats obtenus par l'élève durant le trimestre (ou le semestre). Elle traduit le niveau atteint, c'est-à-dire le degré de maîtrise des connaissances, des compétences et des activités caractéristiques de l'enseignement en théâtre.

Recommandations

C'est pourquoi il est recommandé :

- de **diversifier les exercices proposés** aux élèves, pour établir la note sur une variété de travaux et d'appréciations, de ne pas tenir seulement compte de ceux qui correspondent aux épreuves prévues par l'examen. Tout travail relevant d'une perspective analytique, critique ou créative, tant écrite qu'orale ou pratique (en lien avec les programmes et les évaluations recommandées dans ceux-ci) peut être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale ;
- de **ne pas multiplier les exercices ponctuels** au statut incertain. Les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance ne sont pas à exclure de l'évaluation dès lors qu'ils reflètent les aptitudes à la réflexion personnelle, à l'interprétation, à l'appropriation des œuvres, à la création théâtrale dans ses diverses composantes en lien avec les programmes de l'enseignement de spécialité Théâtre et les compétences visées ;
- de **ne pas hésiter à favoriser** dans l'établissement de la note finale pour chaque trimestre ou semestre **les résultats ascendants**, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève, non seulement à atteindre tel ou tel niveau, mais à progresser ;
- d'**intégrer dans la note finale un nombre suffisant de devoirs ou d'exercices** ayant permis aux élèves de se confronter *a minima* aux exigences du format de l'épreuve finale (dans ses composantes orale comme écrite). Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent éventuellement, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois, et afin de prendre en compte la diversité des compétences, il convient de ne pas les sur-représenter dans le calcul de la note finalement attribuée ;
- d'**explicitier les procédures de notation** auprès des élèves et des familles, et de s'en tenir à des modalités de calcul simples et claires.

Arts/musique

Cadre pédagogique de l'évaluation

L'enseignement de la spécialité musique en cycle terminal repose sur le développement progressif des champs de compétences présentés par le programme. Ceux-ci sont organisés en trois ensembles permanents : projets musicaux, écoute/culture, méthodologie. En classe terminale s'y ajoutent deux champs, le premier lié à l'usage de partitions ou de représentations graphiques, le second relatif à la connaissance du contexte économique, social et professionnel de la musique dans la société contemporaine. Tout au long du cycle, les évaluations menées, dont les formes sont nécessairement diversifiées pour correspondre au mieux aux apprentissages menés, doivent permettre au professeur de situer la progression et les acquis des élèves au regard de chacune de ces compétences et d'arrêter chaque moyenne trimestrielle ou semestrielle, notamment celles de l'année scolaire de terminale.

Points de vigilance, recommandations

Plutôt que de viser une quantité particulière de moments d'évaluation — et de notes qui en découlent nécessairement —, le professeur doit s'assurer chaque trimestre ou semestre que les évaluations menées lui permettent d'apprécier la progression et les acquis des élèves dans chacun des grands champs de compétences à considérer : trois en classe de première, quatre en classe de terminale. Pour chacun, il doit pouvoir pondérer les résultats ponctuels (issus d'évaluations sommatives) d'une appréciation de la dynamique de progrès dont témoigne l'élève sur la période de référence (approche formative).

Le développement et la maîtrise des compétences nécessaires à la participation et à la conduite de projets musicaux sont particulièrement importants. Les pratiques musicales étant systématiquement collectives (classe entière, petits groupes), l'évaluation embrasse la totalité du groupe d'élèves concernés par le projet mené. Pour l'individualiser, le professeur « tire parti de l'auto-évaluation et de la co-évaluation entre élèves, et s'appuie sur une explicitation systématique des objectifs poursuivis et des critères qui permettent d'apprécier les apprentissages » (programme du cycle terminal). S'y ajoute également l'observation continue du travail des élèves. C'est fort de cette triple information (évaluation globale de la mise en œuvre et de la réalisation du projet, autoévaluation, observation continue) que le professeur est en mesure d'arrêter une évaluation individuelle des compétences visées.

Usage raisonné des sujets d'examen versés dans la banque nationale

Un sujet national initialement prévu pour la partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité est disponible sur la banque nationale de sujets. Ce sujet repose sur trois exercices complémentaires qui peuvent être exploités indépendamment les uns des autres. Les professeurs peuvent en mobiliser certains éléments dès lors qu'ils apparaissent complémentaires des évaluations d'ores et déjà menées et pertinents au regard de la progression pédagogique. Au cours du troisième trimestre ou du second semestre, des évaluations construites au départ de ces exercices peuvent venir compléter les informations nécessaires au positionnement de chaque élève en vue de la note de certification. Pour rappel, le sujet disponible ne peut permettre d'évaluer les compétences des élèves relatives à la pratique musicale. Celles-ci relèvent donc totalement des démarches et repères présentées précédemment.

Construction de la moyenne trimestrielle ou semestrielle, rôle du LSL

Au terme de l'année scolaire, la note prise en compte pour le baccalauréat doit refléter le positionnement de l'élève au regard des attendus de fin de cycle précisés par le programme. L'exigence de l'évaluation, seule à même de garantir la portée de la certification, doit dès lors être attentive à s'adosser exclusivement aux projets menés comme aux contenus effectivement travaillés dans des conditions acceptables sinon satisfaisantes.

Dans la perspective du baccalauréat, il apparaît également opportun de construire une cohérence vertueuse entre les compétences travaillées, les attendus de fin de cycle et les cinq entrées du livret scolaire. Celles-ci sont organisées en deux ensembles, le premier relevant de la pratique musicale, le second de la culture musicale et artistique en miroir aussi bien du programme d'enseignement que de l'épreuve de spécialité (partie écrite et partie orale).

Le tableau ci-dessous identifie ces correspondances :

	Champs de compétences (programme)	Attendus de fin de cycle (programme)	Livret scolaire
Pratique musicale	Maîtriser les techniques nécessaires à la conduite des projets musicaux Développer son autonomie musicale	Maîtriser les techniques nécessaires à la conduite des projets musicaux Développer son autonomie musicale par la maîtrise d'une méthodologie adaptée à la réalisation des projets mis en œuvre comme à la poursuite d'une recherche ou d'une étude particulière Respecter ses propres capacités auditives comme celles de son entourage	Explorer, expérimenter, pratiquer et créer avec des langages et des techniques appropriés et maîtrisés au service du projet poursuivi
			Mobiliser des compétences créatives et expressives dans le cadre d'un projet personnel ou collectif à visée artistique
Culture musicale et artistique	Développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres écoutées et jouées permettant d'élaborer un commentaire argumenté ; construire une culture musicale et artistique diversifiée et organisée Faire un usage approprié de partitions et représentations graphiques des œuvres étudiées pour approfondir la connaissance des organisations musicales perçues à l'écoute (spécifique à la terminale) Rédiger de façon claire et ordonnée les commentaires d'écoute ; synthétiser à l'écrit les termes d'un argumentaire sur une problématique donnée	Développer une écoute comparée, analytique et critique permettant d'élaborer un commentaire argumenté Mobiliser ses savoirs techniques et culturels sur la musique pour une approche critique de la musique écoutée et jouée	Percevoir, analyser, comprendre, problématiser pour développer une relation personnelle et critique sur les œuvres et les phénomènes artistiques

	Élaborer une problématique issue d'un champ de questionnement et conduire une recherche documentaire permettant de l'éclairer		
	Identifier les relations qu'entretient la musique avec les autres domaines de la création et du savoir : sciences, sciences humaines, autres arts, etc. Situer sa pratique, ses goûts musicaux, mais aussi ses projets de formation supérieure par rapport aux filières d'études et au contexte économique, social, professionnel de la musique dans la société contemporaine (spécifique à la terminale)	Construire une culture musicale et artistique diversifiée et organisée Situer sa pratique et ses goûts musicaux dans le contexte économique, social, professionnel de la musique dans la société occidentale contemporaine	Situer les œuvres étudiées dans leurs contextes de création et de diffusion et les mettre en lien avec d'autres domaines de la création
	Construire et présenter oralement une argumentation sur une interprétation, une œuvre, une production, etc. et participer à un débat contradictoire		Développer un discours construit, raisonné et argumenté à l'oral

Les évaluations menées tout au long de l'année se rapportant chacune à une ou plusieurs compétences du programme, elles construisent l'évaluation finale selon les cinq compétences de référence présentes au sein du livret scolaire. Elles permettent de positionner l'élève sur l'échelle des compétences attendues (non maîtrisées, insuffisamment maîtrisées, maîtrisées, bien maîtrisées) et de porter une note pour chacune. Au regard de l'équilibre des enseignements réellement dispensés et en vue de l'élaboration d'une note unique, globale et finale, le professeur veille à équilibrer justement le poids relatif des différentes composantes évaluées et notées. Cependant, celles relevant de la pratique artistique doivent toujours compter pour, *a minima*, la moitié des points susceptibles d'être attribués.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Face à la crise sanitaire, la décision de remplacer les épreuves terminales des enseignements de spécialité prévues en mars 2021 donne au contrôle continu une part importante dans l'obtention du baccalauréat pour la session 2021.

Les recommandations qui suivent sont destinées à donner à ce contrôle continu, en spécialité histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques, une assise suffisante pour que la session 2021 du baccalauréat remplisse son objectif, dans l'optique de la réforme du lycée général et technologique : ne pas être simplement un passeport pour l'enseignement supérieur, mais également le garant d'une formation qui permette à l'élève, devenu étudiant, d'y connaître un parcours de réussite.

Propositions pour l'évaluation en spécialité

Celle-ci se fait sur les trois trimestres, il faut donc atteindre un minimum de 3 notes par trimestre, dont :

- Un minimum de 2 notes d'écrit par trimestre ou 3 par semestre : on peut envisager des épreuves de deux heures, alternant dissertations et études critiques de document(s). Il est souhaitable d'organiser une épreuve en 4 heures du type de l'épreuve de baccalauréat (si possible sur un temps « baccalauréat blanc » banalisé par le lycée à cet effet). L'annexe fournit des éléments pour l'utilisation des capacités dans l'évaluation. Certains écrits peuvent être des plans détaillés ou partiellement rédigés. Dans la progression des thèmes, les évaluations écrites sont surtout pertinentes après les deux axes, puis en fin de thème après l'objet conclusif.
- Environ une note d'oral par trimestre : divers types d'exercice sont possibles à l'oral : exposé, travail en « classe inversée », synthèse d'une actualité ou d'une ressource (fiche de lecture, synthèse d'un podcast, d'un documentaire), oral blanc de type « grand oral ». On peut suggérer l'imposition progressive d'un cadre tendant vers celui du grand oral au fil de l'année : gérer le temps de présentation, s'exprimer sans notes, entretien d'approfondissement à la suite de la présentation.

Les écrits et oraux peuvent être envisagés en distanciel, après vérification des équipements dont disposent les élèves.

Pour les évaluations écrites, par un envoi des sujets à heure dite avec annonce du temps imparti et retour des travaux par le moyen numérique le plus fonctionnel (ENT ou autre plateforme selon les lycées). On peut limiter le risque de fraude en favorisant des sujets très problématisés et inédits, et en déterminant un barème qui valorise la méthode et la réflexion. Pour l'oral, les exposés et autres types d'oraux peuvent se dérouler à distance, avec barème adapté aux circonstances et valorisation des compétences spécifiques.

ANNEXE

Capacités mobilisées pour les exercices type « sujet de bac » en spécialité HGGSP

Exercice	Capacités de l'enseignement de spécialité et du tronc commun mobilisées
Dissertation	- Mobiliser des connaissances pertinentes en lien avec le sujet - Mettre en relation des faits, des événements de nature, de période, de localisation différentes - Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive - Construire une argumentation (historique ou géographique) - Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier (s'approprier un questionnement, construire et vérifier des hypothèses) - Employer des notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines
Étude critique de document(s)	- Comprendre le sens général de la consigne et du sujet proposé - Conduire une démarche et une argumentation (problématique) - Contextualiser - Mobiliser des connaissances pertinentes en lien avec le sujet - Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive - Analyser de manière critique les documents pour répondre à la problématique - Dégager l'intérêt du (des) document (s)

Humanités, littérature et philosophie

La substitution d'une note de contrôle continu à l'épreuve terminale initialement prévue appelle une réflexion d'ensemble sur les procédures d'évaluation, en particulier sur l'usage et la fonction des notes en cours de formation, en fin de trimestre ou de semestre (sur le bulletin trimestriel ou semestriel).

La note ne résulte pas de la moyenne mécanique des résultats obtenus par l'élève durant le trimestre (ou le semestre pour les établissements qui suivent une telle organisation). Elle traduit le niveau atteint, c'est-à-dire le degré de maîtrise des connaissances, des aptitudes et des activités caractéristiques de l'enseignement Humanités, Littérature et Philosophie.

Au terme de leur réflexion conjointe, le groupe Lettres et le groupe Philosophie de l'IGESR recommandent :

- De diversifier les exercices proposés aux élèves, pour fonder la note sur une variété de travaux et d'appréciations, et de ne pas tenir seulement compte de ceux qui correspondent aux épreuves prévues pour l'examen. Tout travail relevant d'une tâche interprétative ou réflexive peut en théorie être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale.
- De ne pas se lancer dans une course tardive à la notation, en multipliant les exercices ponctuels au statut incertain. Les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance ne sont pas à exclure de l'évaluation, dès lors qu'ils traduisent des aptitudes à la réflexion personnelle et à l'interprétation visées par l'enseignement de spécialité.
- Plutôt que de s'en remettre à une moyenne résultant de la simple addition puis division de toutes les notes, de ne pas hésiter à favoriser dans l'établissement de la note finale les résultats ascendants, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève, non seulement à atteindre tel ou tel niveau, mais à progresser.
- D'explicitier les procédures de notation auprès des élèves et des familles, et de s'en tenir à des modalités de calcul suffisamment simples.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il est souhaitable qu'au moins deux exercices, comportant les deux parties (interprétation et essai), aient été réalisés au terme de chacun des deuxième et troisième trimestre et évalués comme tels, impliquant à égalité les deux disciplines : l'un, adossé à un texte littéraire ; l'autre, à un texte philosophique.

Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois et afin de prendre en compte la diversité des compétences, ils ne peuvent à eux seuls représenter plus de 60% de la note finalement attribuée.

Lorsque plusieurs groupes de la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie coexistent au sein d'un même établissement, les professeurs se concertent pour éviter des écarts de notation injustifiés.

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Contexte général

En raison de la crise sanitaire que traverse notre pays, des modifications ont été apportées à la session 2021 du baccalauréat général et technologique, dont la suppression des épreuves terminales des enseignements de spécialité.

En conséquence, c'est sur la base du seul contrôle continu, communément appelé les « notes de bulletin », que sera calculée la note au baccalauréat en enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER).

L'évaluation en langues : rappel des principes généraux

Depuis une quinzaine d'années et conformément au Code de l'éducation, les élèves sont évalués en LV par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE).

L'évaluation est positive, en ce sens qu'elle valorise les acquis, et « critériée » : adossée aux niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), elle s'appuie sur des critères explicites et des degrés de réussite permettant de donner des indications aux élèves sur leur niveau de compétence.

Les programmes de langues précisent les niveaux visés du CECRL selon les cycles et les classes, du niveau A (de découverte et de survie), au niveau B (avancé), puis au niveau C (de maîtrise), orientent les connaissances culturelles à acquérir et soulignent le lien indissociable entre langue et culture et entre connaissances et compétences. Ils ont valeur de référence pour toutes les évaluations.

Recommandations pour la session 2021 du baccalauréat

Les modifications apportées à la session 2021 du baccalauréat ne remettent pas en question la logique de travail par compétence dans l'ensemble des activités langagières ni l'ancrage culturel des supports d'entraînement et d'évaluation.

Pour ce faire, les élèves sont évalués de manière positive, dans les différentes activités langagières (CO, CE, EO, EE), en fonction de critères explicites qui leur sont également explicités, à partir de supports d'évaluation dont le contenu est culturellement ancré dans les programmes.

De nombreuses prestations peuvent être évaluées dans cet esprit : projets divers (individuels ou collaboratifs, réalisés en classe ou à la maison), exposés, « devoirs sur table » (avec, le cas échéant, un sujet commun pour différentes classes), etc.

Sur l'ensemble de l'année, les différentes activités langagières, écrites comme orales, sont évaluées de manière équilibrée. Pour l'expression orale, si l'on peut s'appuyer sur tous les outils numériques accessibles à ce jour, un entretien individuel réalisé dans chacune des langues étudiées reste indispensable pour évaluer la capacité des élèves à réagir et interagir dans les langues qu'ils apprennent.

Pour les « devoirs sur table » ou autres évaluations, à l'écrit comme à l'oral, les professeurs ont à leur disposition les sujets de la Banque nationale de sujets (EC1, EC2 et EC3, pour l'écrit comme pour l'oral) dont ils peuvent faire usage ou s'inspirer. Ils peuvent également s'appuyer sur les grilles d'évaluation parues au BO spécial n°6 du 30 juillet 2020.

L'ensemble de ces prestations ainsi que les indices recueillis lors du travail en classe fourniront aux professeurs les informations nécessaires à l'établissement d'un niveau de compétence par activité langagière, tel qu'attendu dans le livret scolaire, indiquant ainsi à

chaque candidat s'il a atteint les niveaux visés définis dans les programmes selon le rang de la langue.

Enseignement de spécialité *

Pour cet enseignement, il est recommandé de proposer entre autres des devoirs (par exemple des devoirs « sur table ») de conception analogue à celle des sujets tels que prévus initialement. On pourra valoriser particulièrement dans les moyennes ces travaux ou d'autres qui s'en approchent et permettent d'évaluer les compétences selon les niveaux visés. On veillera à éviter la simple restitution de cours magistraux, mais à privilégier chez les élèves une démarche personnelle d'investigation, de mise en relation, de construction, d'expression et de pratique de la langue. Un minimum de trois évaluations par trimestre ou semestre est attendu.

On prendra soin de ne pas traiter l'exercice de traduction comme un exercice de version de type universitaire. On s'attachera au contraire à ne pas dissocier traduction et compréhension, à évaluer la traduction en lien avec la compréhension globale d'un texte inséré ou non dans un dossier. Il importe également de ne pas accorder trop de poids à la traduction ou à la transposition et de respecter le ratio prévu dans le cadrage de l'épreuve entre exercice de synthèse d'un côté et exercice de traduction ou de transposition de l'autre. Il est tout aussi essentiel d'évaluer les élèves à l'oral, selon la définition de l'épreuve ou sous une forme qui s'en approche.

Les grilles d'évaluation parues au bulletin officiel, les sujets zéro figurant sur Eduscol ainsi que les sujets qui déposés dans la banque nationale de sujets constituent des aides que les professeurs peuvent utiliser autant que de besoin.

Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)

Dans le cadre de la session 2021 du baccalauréat et de l'annulation de la passation de l'épreuve écrite de spécialité initialement programmée en mars 2021, deux formes d'évaluation doivent être mises en œuvre.

La première, l'**évaluation formative** (conduite au cours des apprentissages), permet un positionnement de l'élève dans le but de le faire progresser. Elle recouvre des formes variées (oral/écrit, travail individuel/travail collectif, en classe/hors de la classe, distanciel/présentiel) et porte sur divers types de tâches et d'activités. Le portfolio, les lectures personnelles, les recherches entreprises sous la conduite du professeur, les connaissances acquises dans l'autre langue ancienne (éventuellement étudiée par l'élève), sont aussi des éléments à prendre en compte lors de l'évaluation de l'élève.

La seconde, l'**évaluation sommative** (conduite en classe en temps limité au terme des apprentissages), atteste d'un niveau de maîtrise des élèves. En raison du contexte sanitaire, cette évaluation doit être non pas sommative (c'est-à-dire regrouper en un seul test les quatre sections de l'épreuve terminale), mais doit être scindée en différents temps, consacrés tantôt à l'exercice de traduction, tantôt au lexique et à la grammaire, tantôt enfin à l'analyse et à l'interprétation, sous quelque combinaison que ce soit. On veille à répartir équitablement ces différents types d'exercices.

La moyenne attribuée à l'élève tient compte équitablement de ces deux formes d'évaluation et, au sein de chacune d'elles, des différentes activités menées. Un minimum de trois évaluations par trimestre ou semestre est attendu.

Mathématiques

Évaluation en mathématiques

Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée, ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu et des six grandes compétences mathématiques.

De façon générale, les élèves sont évalués au regard des capacités attendues et selon des modes variés, en fonction des objectifs poursuivis : devoirs surveillés avec ou sans calculatrice, devoirs en temps libre, rédaction de travaux de recherche individuels ou collectifs, travaux pratiques pouvant s'appuyer sur des logiciels, exposé oral d'une solution. Les exercices écrits en classe peuvent prendre plusieurs formes : questions flash, questions intermédiaires, exercices à prise d'initiative.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il peut y avoir des évaluations en présence ou à distance.

Il convient de distinguer *évaluation formative* et *évaluation sommative*.

Évaluation formative

L'évaluation formative prend place en cours d'apprentissage. En dehors du contexte des examens, tout processus d'évaluation des élèves pendant leur scolarité doit avoir une dimension formative. Grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, l'évaluation formative permet à l'élève de se positionner dans l'acquisition des capacités attendues afin de progresser. Elle permet aussi au professeur d'adapter ses stratégies d'enseignement en fonction des acquis des élèves.

Du fait qu'elles se situent en cours d'apprentissage, les notes attribuées aux évaluations formatives n'ont pas à être prises systématiquement en compte : un résultat insuffisant à un instant donné est effacé par une réussite ultérieure. Les évaluations formatives peuvent être prises en compte quand elles sont favorables à l'élève, c'est-à-dire portées à un moment où l'élève était prêt à être évalué et où il a montré sa réussite. Ainsi, pour des évaluations notées portant même type de connaissances et de compétences, la moyenne peut être remplacée par le maximum des notes. Les évaluations non notées donnent des indications sur l'acquisition des six compétences mathématiques et sur l'engagement de l'élève.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative atteste d'un niveau de maîtrise des élèves et se situe en fin d'un temps d'apprentissage. Pour les évaluations comptant au baccalauréat, il importe de mesurer les niveaux de maîtrise uniquement sur les notions travaillées lors du cycle terminal et de rester dans le cadre strict des attendus du programme. Ces évaluations portent sur la partie du programme étudiée depuis le début de l'année scolaire. Elles prennent la forme de devoirs sur table, parfois dans le cadre d'un baccalauréat blanc. Le barème et la notation doivent prendre en compte le temps d'appropriation et le contexte de la crise sanitaire. Le sujet libéré par la suppression des épreuves de mars a été conçu dans cet esprit et constitue un repère quant au niveau de maîtrise attendu pour les élèves scolarisés en terminale en 2020-2021. Il peut aussi être exploité pour l'évaluation de diverses façons, comme épreuve de « baccalauréat blanc » ou, avec plus de souplesse, par extraction d'exercices adaptés à la progression suivie.

Moyenne

La moyenne trimestrielle ou semestrielle de l'élève doit reposer sur un nombre significatif de notes d'évaluation.

La fréquence des évaluations prises en compte pour l'examen doit éviter deux écueils : la trop grande rareté, qui donnerait un poids excessif à chaque note, et la trop grande

fréquence qui risque de donner un temps disproportionné à l'évaluation. Ainsi, on peut considérer qu'il est raisonnable de consacrer environ 10% du temps d'enseignement à des travaux d'évaluation en classe diversifiés et de durées variées.

Dans chaque établissement, il est souhaitable d'harmoniser les pratiques d'évaluation en précisant les objets évalués, la nature et le nombre des évaluations, les différentes situations d'évaluation et les modalités de calcul. Tous ces éléments doivent être explicités aux élèves.

On peut recommander au moins deux évaluations sommatives par trimestre ou trois par semestre, des évaluations formatives de toute nature. La moyenne trimestrielle ou semestrielle est obtenue en prenant la moyenne pondérée de la « note sommative » (moyenne des évaluations sommatives) avec le coefficient 2, et de la « note formative » (synthèse des évaluations formatives) avec le coefficient 1.

Numérique et sciences informatiques

Évaluation en NSI : une évaluation équitable, diversifiée et juste

Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu sur le positionnement dans les six grandes compétences informatiques à savoir :

- analyser et modéliser un problème en termes de flux et de traitement d'informations ;
- décomposer un problème en sous-problèmes, reconnaître des situations déjà analysées et réutiliser des solutions ;
- concevoir des solutions algorithmiques ;
- traduire un algorithme dans un langage de programmation, en spécifier les interfaces et les interactions, comprendre et réutiliser des codes sources existants, développer des processus de mise au point et de validation de programmes ;
- mobiliser les concepts et les technologies utiles pour assurer les fonctions d'acquisition, de mémorisation, de traitement et de diffusion des informations ;
- développer des capacités d'abstraction et de généralisation.

Les compétences transversales comme la capacité à travailler en équipe ou la recherche d'information doivent aussi être prises en compte.

De façon générale, les élèves sont évalués au regard des capacités attendues et selon des modes variés, en fonction des objectifs poursuivis : devoirs surveillés, devoirs en temps libre, travaux pratiques et surtout projets.

Dans le contexte de la crise sanitaire, des évaluations en présence ou à distance peuvent être menées.

Il convient de distinguer *évaluation formative* et *évaluation sommative*.

Évaluation formative

L'évaluation formative prend place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se positionner dans l'acquisition des capacités attendues, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser. Elle permet aussi au professeur d'adapter ses stratégies d'enseignement aux acquis des élèves.

Cependant, du fait qu'elles se situent en cours d'apprentissage, les notes attribuées aux évaluations formatives n'ont pas à être prises systématiquement en compte : un résultat insuffisant à un instant donné est effacé par une réussite ultérieure. Ainsi, les évaluations formatives peuvent être prises en compte quand elles sont favorables à l'élève, c'est-à-dire portées à un moment où l'élève était prêt à être évalué et où il a montré sa réussite : lorsqu'elles sont notées, elles interviennent dans la moyenne ; lorsqu'elles ne sont pas notées, les appréciations donnent des indications sur l'acquisition des compétences informatiques ou transversales et sur l'engagement de l'élève.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative atteste d'un niveau de maîtrise des élèves et se situe en fin d'un temps d'apprentissage. Pour les évaluations comptant au baccalauréat, il importe de mesurer les niveaux de maîtrise uniquement sur les notions travaillées lors du cycle terminal et de rester dans le cadre strict des attendus du programme. Ces évaluations portent sur la partie du programme étudiée depuis le début de l'année scolaire. Elles prennent des formes diverses : devoirs sur table, projets, travaux pratiques.

Moyenne

La moyenne trimestrielle ou semestrielle de l'élève doit reposer sur un nombre significatif de notes issues d'évaluations sommatives, et, le cas échéant, d'évaluations formatives. Un nombre de 5 notes par trimestre ou semestre paraît raisonnable. Les projets doivent intervenir a minima pour 25% de la note finale.

Dans chaque établissement, il est souhaitable d'harmoniser les pratiques d'évaluation en précisant les objets évalués, la nature et le nombre des évaluations, les différentes situations d'évaluation et les modalités de calcul. Tous ces éléments doivent être explicités aux élèves.

Physique-Chimie

À la suite des annonces ministérielles concernant les modalités de la session 2021 du baccalauréat, les professeurs sont conduits à accorder une attention toute particulière à l'évaluation de leurs élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. L'objectif de ce document est de dégager les principes généraux adaptés à l'enseignement de spécialité physique-chimie, en particulier concernant le volet expérimental de la formation des élèves.

Une évaluation équitable, diversifiée et juste

L'objectif premier est de continuer sereinement la préparation à l'enseignement supérieur. L'évaluation conduite s'intègre donc dans cet objectif, sans induire une pression évaluative excessive.

Le contrôle continu reflète de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe disciplinaire et plus généralement au sein du conseil pédagogique de l'établissement est indispensable. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine.

Le contexte sanitaire actuel impose dans bon nombre d'établissements des organisations différentes qui alternent des périodes de formation en présentiel et à distance. Pendant les moments où les élèves sont en présentiel, il est souhaitable de privilégier les activités expérimentales, la consolidation des apprentissages en termes de connaissances et de compétences et le développement des pratiques orales. Le professeur peut également mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives qui lui permettront de mesurer les acquis des élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. Il convient cependant de veiller à ce que ces évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

Pour cette raison, il est conseillé que ces évaluations sommatives soient courtes (entre 1h et 1h30 ; 3 évaluations par trimestre ou semestre), progressives, et conduites en présentiel à l'issue de l'étude de chaque thématique, en s'assurant qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement ont été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent aussi être menées à distance ou en présentiel. Si un devoir sur table, du type d'une épreuve longue de spécialité, peut être organisé (un par trimestre ou deux par semestre), celui-ci doit garder un poids raisonnable par rapport aux autres évaluations prises en compte dans la moyenne du trimestre ou du semestre. Si tous les élèves ne sont pas tous évalués en même temps, il convient naturellement de leur proposer des situations d'évaluation différentes, mais de même typologie en s'attachant à leur assurer un égal traitement ; une évaluation par compétences est alors pertinente. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des QCM, des « questions ouvertes » ou toute autre forme de questionnement.

Parallèlement, les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle (au plus 30 % hors composante expérimentale), l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ce peut être l'occasion de valoriser des productions orales – lors de séances à distance ou en présentiel – concernant, par exemple, des éléments introductifs ou conclusifs d'une séance, un exercice, un exposé, la synthèse de documents écrits ou vidéo, un compte rendu d'activité expérimentale. L'important, dans ce cas, est de

ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

De manière générale, il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, des deux sujets initialement prévus pour les épreuves de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre d'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation

La prise en compte, dans l'évaluation, de la composante expérimentale de la formation en spécialité physique-chimie de la voie générale où des évaluations des compétences expérimentales sont prévues, est essentielle. Pour cela, l'approche par compétences préconisée par les programmes est un élément facilitateur qui permet d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves dans des contextes variés et pas nécessairement identiques. Ceci est donc adapté à des situations hybrides et permet de privilégier au besoin les séances expérimentales en présentiel autour des compétences « Analyser/Raisonner », « Réaliser » et « Valider », les autres compétences pouvant être travaillées en amont ou en aval. L'évaluation des compétences expérimentales peut être conduite de manière informelle, pendant les temps d'apprentissages, par exemple lorsque le professeur constate qu'une capacité travaillée est acquise par l'élève. Il semble pertinent d'informer régulièrement les élèves de leur niveau de maîtrise des différentes compétences en valorisant leurs progrès et en identifiant avec eux quelques axes de travail pour les séances ultérieures.

Le respect des équilibres dans l'évaluation des élèves

En physique-chimie, l'évaluation de l'élève dans le cadre du contrôle continu du baccalauréat prend en compte l'ensemble des éléments identifiés ci-dessus. Le poids relatif de ceux-ci est fonction de la situation locale. En spécialité physique-chimie de la série générale, le volet expérimental de la formation peut intervenir à hauteur de 20 %, cette valeur est indicative et dépend de la réalité de la pratique expérimentale des élèves compte-tenu du contexte. Des exemples de situations d'évaluation sont présents dans la banque nationale d'ECE de l'enseignement de spécialité physique-chimie de la voie générale ; ils peuvent être utilisés par les professeurs dans le cadre d'évaluations sommatives.

Sciences de la vie et de la Terre

En sciences de la vie et de la Terre, l'évaluation des élèves est fondée sur la mesure de l'acquisition des compétences définies dans les programmes du cycle terminal. La mise en place du contrôle continu pour cette session du baccalauréat conduit à une attention particulière sur les notes portées.

Évaluer et accompagner les apprentissages

La mesure du niveau de maîtrise des compétences se fait au fil des apprentissages (évaluation formative) et à la fin d'un cycle d'apprentissage (évaluation sommative). Les compétences sont davantage disciplinaires pour l'épreuve écrite et l'épreuve d'ECE (évaluation des compétences expérimentales), plus transversales pour le Grand oral ou pour la maîtrise du numérique par exemple.

Il convient de distinguer les évaluations qui accompagnent les apprentissages de celles qui mesurent ce que les élèves ont appris à la fin d'un cycle d'apprentissage.

• **En cours d'apprentissage**, les évaluations ont vocation à permettre à l'élève d'identifier où il en est dans l'acquisition des compétences et au professeur de mettre en place des stratégies d'accompagnement adaptées. Les notes attribuées à ces évaluations n'ont donc pas à être prise systématiquement en compte dans un contexte certificatif. Toutefois ces notes peuvent être considérées à condition qu'elles soient favorables à l'élève, c'est-à-dire portées à un moment où l'élève était prêt à être évalué et où il a montré sa réussite. La note prend alors en compte, pour être établie, le fait que l'élève a pu être plus ou moins aidé pour réaliser la tâche attendue. Ce calcul doit être transparent pour l'ensemble des élèves.

• **En fin d'apprentissage**, les évaluations dont les notes ont une valeur certificative sont données et détaillées par compétence. Elles se fondent sur les productions des élèves qui peuvent être de nature variée : orales et/ou écrites et/ou expérimentales, individuelles et/ou collectives, réalisées en classe et/ou hors la classe,

Des principes pour assurer une équité

Les deux ensembles précédents constituent des indicateurs exploitables pour définir le niveau atteint en fin de période d'évaluation par un élève. Il doit être associé à des commentaires (pour l'élève et ses responsables légaux) par compétence évaluée pour aider à la progression.

Pour être représentative, la moyenne doit :

- prendre en compte plusieurs situations d'évaluation et ne peut donc pas être posée à partir d'une seule note ;
- porter sur des situations qui évaluent des compétences différentes du programme ou sur des situations qui portent sur des parties de programme différentes ou sur des situations mobilisant l'oral, l'écrit, les activités pratiques par exemple.

Au troisième trimestre ou au second semestre, des évaluations peuvent être construites avec tout ou partie des sujets de baccalauréat ainsi que des sujets d'ECE disponibles en ligne (Banque Nationale de Sujet et Banque des évaluations des compétences expérimentales). Les grilles d'évaluations génériques sont alors à utiliser.

La mise en place de devoirs communs est recommandée : ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, de définir des objectifs communs et des exigences harmonisées. Ils amènent les élèves à gérer leur travail sur une plage horaire longue, les aident à réviser un

ensemble plus large de notions et méthodes étudiées. Ils peuvent conduire à des corrections croisées entre les professeurs.

Les évaluations peuvent porter sur l'ensemble du programme de terminale (et pas seulement sur les parties des programmes définies pour l'épreuve écrite terminale qui aurait dû se dérouler en mars).

Une réflexion nécessaire à l'échelle des équipes pédagogiques

La stratégie d'attribution des notes doit faire consensus au sein de l'équipe disciplinaire de SVT afin de définir et surtout de rendre explicites pour les élèves et leurs responsables légaux :

- les objectifs de formation poursuivis pendant la période et les évaluations qui y ont été menées (parties traitées, compétences travaillées, compétences considérées acquises) ces indications doivent apparaître sur le bulletin ;
- la nature et le nombre des travaux pris en compte. Il est souhaitable de tendre vers la part relative des compétences évaluées à l'écrit et celles évaluées en ECE soit 75 % et 25 %, comme indiqué au point précédent ; il convient d'identifier dans le bulletin la note correspondant à l'écrit et celle correspondant à la partie pratique ;
- la manière dont sont pris en compte les travaux conduits hors la classe et en particulier les apprentissages qui y sont associés. Des évaluations doivent mesurer ces apprentissages. Il est possible que des élèves travaillent certains points en classe alors que d'autres les auront travaillés à distance. Dans cette situation, il est possible de proposer la même évaluation sommative à tous si l'on s'est assuré de l'apprentissage par les élèves des concepts et compétences associées ou bien de proposer des évaluations différentes, portant sur des points différents, à condition toutefois qu'elles soient bien en lien avec les niveaux ciblés par les programmes ;
- il est également conseillé aux équipes de référer les évaluations conduites aux compétences qui sont mentionnées dans le LSL pour que ce dernier soit renseigné de façon la plus pertinente et qu'il puisse ainsi éclairer les décisions prises pour la délivrance du diplôme.

Sciences de l'ingénieur

Rappel des principes généraux pour l'évaluation en sciences de l'ingénieur

Le programme du cycle terminal est écrit en compétences et connaissances associées. La démarche de projet est mobilisée dès la classe de première. Elle installe les élèves dans une approche collaborative. Les évaluations individuelles prennent en compte la contribution de chaque élève à la réussite de l'équipe.

L'évaluation en cours d'année porte sur des niveaux de maîtrise intermédiaires, à partir d'outils qui sont construits pour évaluer les compétences développées au niveau attendu à un moment du cycle, en s'appuyant sur les grands items du programme repris dans le livret scolaire :

- créer des produits innovants ;
- analyser les produits existants pour appréhender leur complexité ;
- modéliser les produits pour prévoir leurs performances ;
- valider les performances d'un produit par les expérimentations et les simulations numériques ;
- s'informer, choisir, produire de l'information pour communiquer au sein d'une équipe ou avec des intervenants extérieurs ;
- communiquer à l'oral de manière structurée, raisonnée et argumentée en utilisant un langage rigoureux et des modes de représentation appropriés.

Recommandations pour la session 2021 du baccalauréat

Les évaluations tiennent compte du contexte particulier. Aussi, ces évaluations peuvent s'appuyer sur des productions réalisées en présentiel, mais aussi, le cas échéant, celles réalisées à distance.

Les élèves peuvent être évalués à partir de travaux personnels ou collectifs comme :

- des productions orales par exemple à l'occasion d'un exposé ou d'échanges avec le professeur ;
- des productions écrites comme des devoirs ou des exercices demandés par le professeur, mais aussi des documents produits de façon autonome à l'occasion d'une présentation de projet ou des comptes rendus de séances de travaux pratiques ;
- des productions numériques comme des modèles ou des maquettes développées pour proposer des solutions dans le cadre d'un projet de première ou terminale ;
- des productions matérielles dans le cadre de projet de première ou terminale.

Chaque élève sera évalué avec au minimum quatre notes par trimestre ou semestre, à partir de productions d'au moins deux natures différentes telles qu'évoquées précédemment.

En classe terminale, au moins une note pour le deuxième trimestre et une note pour le troisième ou deux pour le second semestre seront attribuées à partir d'un travail écrit qui pourra s'inspirer au moins en partie du sujet d'épreuve de spécialité de terminale choisi parmi ceux publiés sur la BNS.

Cette évaluation sera organisée, dans la mesure du possible, dans les conditions de l'examen des épreuves terminales de spécialité, même s'il n'est pas imposé d'être dans des modalités du type « baccalauréat blanc ». Les devoirs écrits proposés aux élèves pourront reprendre tout ou partie des sujets proposés sur la BNS pour être adaptés en cas de besoin aux choix et progressions pédagogiques réalisés par les équipes. Cette adaptation concerne le choix des parties à traiter et le temps consacré à la rédaction du devoir sur table. Les devoirs seront corrigés à partir des grilles d'évaluation nationale qui seront mises à

disposition des professeurs par le canal des IA IPR dans une démarche d'évaluation sommative.

Pour le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles, les notes attribuées aux devoirs sur table à partir des propositions de sujets nationaux seront coefficientées par rapport aux notes obtenues dans les autres productions des élèves au cours du trimestre. Dans le résultat trimestriel ou semestriel, la moyenne des notes obtenues pour les devoirs sur table aura le même poids que la moyenne des notes obtenues aux autres productions.

Partie sciences physiques

À la suite des annonces ministérielles concernant les modalités de la session 2021 du baccalauréat, les professeurs sont conduits à accorder une attention toute particulière à l'évaluation de leurs élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. L'objectif de ce document est de dégager les principes généraux adaptés à la partie sciences physiques de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la voie générale.

Une évaluation équitable, diversifiée et juste

L'objectif premier est de continuer sereinement la préparation à l'enseignement supérieur. L'évaluation conduite s'intègre donc dans cet objectif, sans induire une pression évaluative excessive.

Le contrôle continu reflète de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe disciplinaire et plus généralement au sein du conseil pédagogique de l'établissement est indispensable en particulier pour les enseignements faisant intervenir plusieurs disciplines. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine.

Le contexte sanitaire actuel impose dans bon nombre d'établissements des organisations différentes qui alternent des périodes de formation en présentiel et à distance. Pendant les moments où les élèves sont en présentiel, il est souhaitable de privilégier les activités expérimentales, la consolidation des apprentissages en termes de connaissances et de compétences et le développement des pratiques orales. Le professeur peut également mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives qui lui permettront de mesurer les acquis des élèves dans le cadre de la prise en compte du contrôle continu pour l'examen du baccalauréat. Il convient cependant de veiller à ce que ces évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel, pour lequel les apprentissages restent la priorité.

Pour cette raison, il est conseillé que ces évaluations sommatives soient courtes (environ 1h ; 3 évaluations par trimestre ou semestre), progressives, et conduites en présentiel à l'issue de l'étude de chaque thématique, en s'assurant qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement ont été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Des évaluations diagnostiques et formatives peuvent aussi être menées à distance ou en présentiel. Si tous les élèves ne sont pas tous évalués en même temps, il convient naturellement de leur proposer des situations d'évaluation différentes, mais de même typologie en s'attachant à leur assurer un égal traitement ; une évaluation par compétences est alors très pertinente.

Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des QCM, des « questions ouvertes » ou toute autre forme de questionnement. Parallèlement, les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle (au plus 30 % hors composante

expérimentale), l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ceci peut être l'occasion de valoriser des productions orales – lors de séances à distance ou en présentiel – concernant, par exemple, des éléments introductifs ou conclusifs d'une séance, un exercice, un exposé, la synthèse de documents écrits ou vidéo, un compte rendu d'activité expérimentale. L'important, dans ce cas, est de ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

De manière générale, il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, des deux sujets initialement prévus pour les épreuves de la session 2021 du baccalauréat et mis à la disposition des enseignants afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre d'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

L'enseignement de sciences physiques complète l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur : aussi est-il recommandé de pondérer dans l'évaluation finale les deux disciplines par les poids initialement prévus dans la définition de l'épreuve écrite.

Une nécessaire prise en compte de la composante expérimentale de la formation

La prise en compte, dans l'évaluation, de la composante expérimentale de la formation est importante. Pour cela, l'approche par compétences préconisée par les programmes est un élément facilitateur qui permet d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves dans des contextes variés et pas nécessairement identiques. Le volet expérimental de la formation peut intervenir à hauteur de 10 à 20 % dans l'évaluation finale, cette valeur est indicative et dépend de la réalité de la pratique expérimentale des élèves compte-tenu du contexte.

Sciences économiques et sociales

Trois principes doivent guider l'évaluation en Sciences économiques et sociales :

- **Être au plus près des attendus de l'épreuve du baccalauréat** (tels que recensés dans le document « Présentation de l'épreuve finale, attentes et évaluation » en ligne sur le portail Eduscol à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/1987/sujets-zero-et-specimens-pour-le-baccalaureat-2021>) et donc privilégier les évaluations en présentiel, de ce type, soit sur la totalité d'une épreuve, soit sur une partie seulement (à partir de sujets complets d'épreuves composées ou de dissertation), en leur attribuant un coefficient plus élevé qu'aux autres évaluations ; dans l'idéal, les élèves devraient bénéficier de deux devoirs de ce type par trimestre ou semestre. S'il n'a pas été possible ou n'est pas possible d'organiser un nombre suffisant de devoirs surveillés du type de l'épreuve terminale de spécialité du baccalauréat, il est recommandé de donner à faire aux élèves des « devoirs maison » sur tout ou partie de sujets de ce type.
- **Prendre en compte tous les devoirs et travaux réalisés, en classe et à la maison, en les considérant comme des signes de l'engagement et des progrès des élèves.** Dans une situation d'hybridation (et plus encore en cas de distanciel total – ce qui est le cas dans certains lycées), le travail à la maison constitue indéniablement une part importante, voire centrale, du travail réalisé. Ne pas en tenir compte conduirait à rendre invisible une grande partie de l'engagement des élèves.
- **Évaluer de façon positive et bienveillante**, et valoriser tous les signes de progrès des élèves.

De façon à asseoir l'objectivité certificative de l'évaluation, l'idée est donc que les professeurs privilégient les devoirs du type de l'épreuve terminale de spécialité en leur attribuant un coefficient plus élevé (et parmi ces devoirs un coefficient plus élevé aux devoirs surveillés qu'aux « devoirs maison »), mais qu'ils tiennent compte, dans le calcul des moyennes, de toutes les évaluations pour mesurer avec bienveillance le travail, les acquisitions et les progrès des élèves.

À titre indicatif, les professeurs pourront par exemple opter pour la pondération suivante :

- Devoirs surveillés de type baccalauréat : coefficient 4
- Devoirs maison de type baccalauréat : coefficient 3
- Autres devoirs surveillés : coefficient 2
- Autres devoirs maison : coefficient 1

Les enseignants pourront adapter leurs attentes et donc leurs critères de notation de façon à valoriser les progrès des élèves.